Qualit'eau
Bilan annuel 2014

Canal d'Ille-et-Rance à Trévérien.

N° 32 - Novembre 2015

Ille & Vilaine
LE DEPARTEMENT

Réseau Qualit'eau 35

> Sommaire

La politique départementale de l'eau en 2014

- Le contexte climatologique (précipitations/débits) p.2-3
- La mission d'assistance technique en matière d'assainissement collectif p.4
- La gestion des trois barrages départementaux p.4
- La politique de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques p.5
- Le suivi de la qualité de l'eau des rivières p.6
- La carte des stations de mesures p.7
- Les stations de mesures en détail p.8-9

La synthèse des données physico-chimiques

- Le bilan de l'oxygène p.10-11
- Les paramètres phosphorés . p.12-13
- Les paramètres azotés (hors nitrates) p.14-15
- Les nitrates p.16-17
- Les proliférations végétales / Les pesticides p.18-19

La synthèse des données hydrobiologiques

- Les macro-invertébrés : l'indice biologique global (IBG)-DCE compatible p.20
- Les micro-algues : l'indice biologique diatomées (IBD) p.21
- Les poissons : l'indice poissons rivière (IPR) p.22
- Les macrophytes : l'indice biologique macrophytique en rivière (IBMR) p.23

Ce nouveau bulletin Qualit'eau dresse un bilan des différentes politiques et actions menées dans le domaine de l'eau en 2014 par le Département d'Ille-et-Vilaine : de la gestion des barrages à la mission d'assistance technique en assainissement collectif, en passant par la mise en œuvre des politiques de reconquête de la qualité des milieux aquatiques.
Ce panorama vient compléter la synthèse des données relatives à la qualité des eaux douces de surface. En 2014, 87 stations de mesure, réparties sur l'ensemble des rivières bretilliennes, ont fait l'objet de prélèvements d'eau réguliers pour l'analyse de paramètres physico-chimiques et/ou hydrobiologiques.

Ce document propose une synthèse détaillée des données enregistrées, tout au long de l'année 2014, selon les règles d'évaluation régies par l'arrêté du 25 janvier 2010, conformément à la Directive européenne cadre sur l'eau (DCE).

Ces analyses participent à l'évaluation de l'état des masses d'eau réalisée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, en application de la DCE.

Les précipitations

Cumuls de l'année 2014

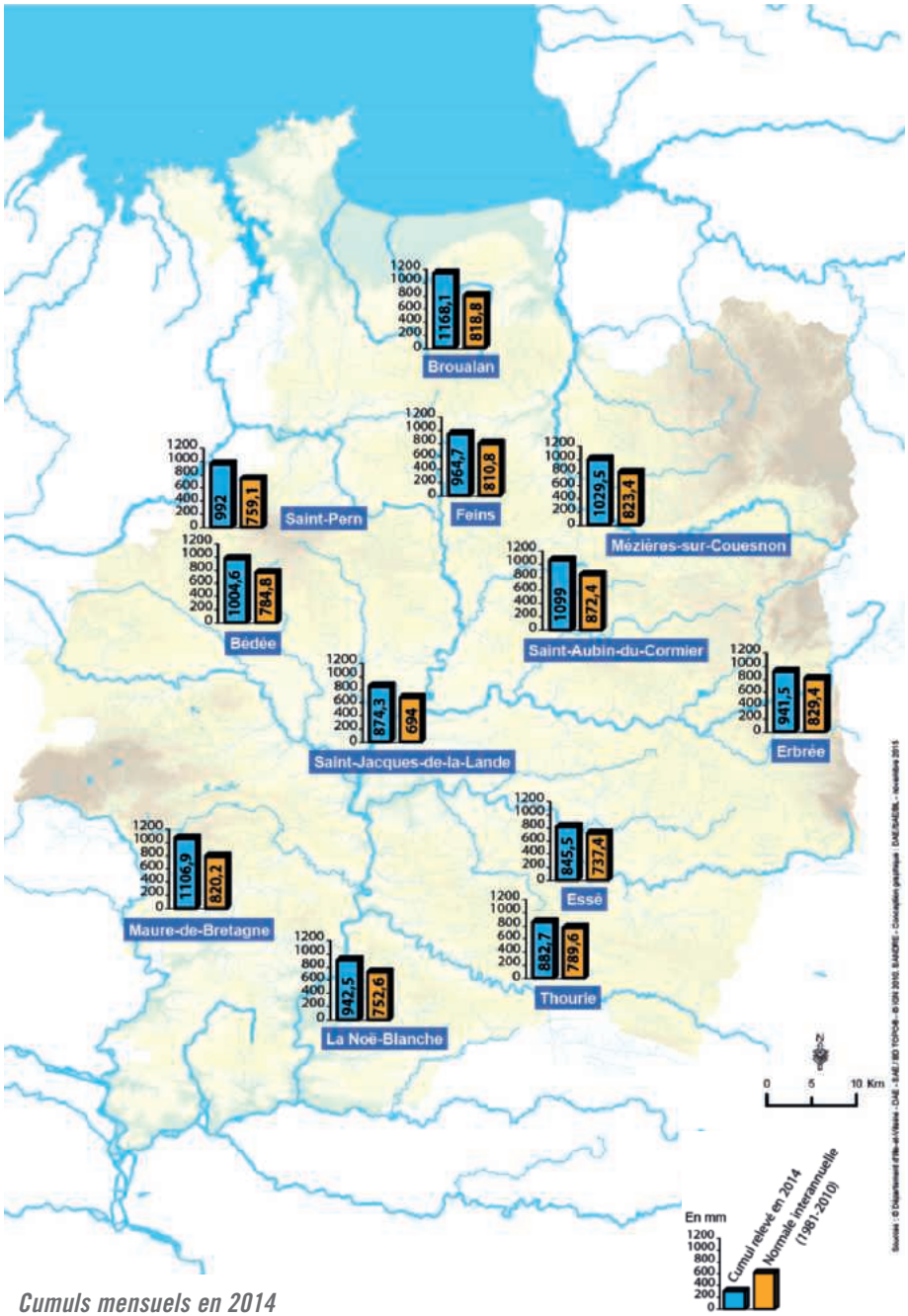

Cumuls mensuels en 2014

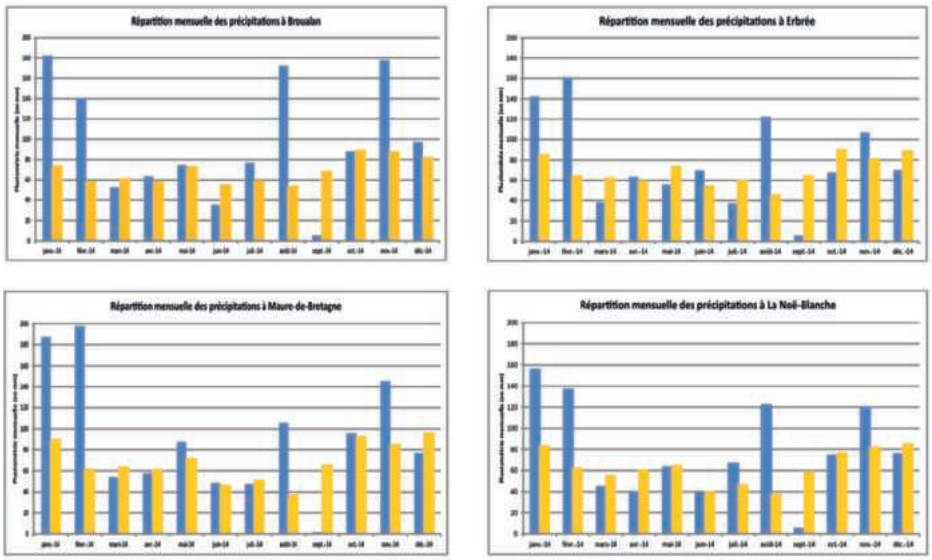

Cumul mensuel des précipitations en 2014 | Normale mensuelle (1981-2010)

Source des données : Département d'Ille-et-Vilaine / Météo-France / DREAL Bretagne

L'analyse des précipitations et des débits apporte des informations utiles dans l'appréciation des résultats de la qualité de l'eau. Le débit (quantité d'eau qui « passe » en un point de la rivière mesuré en litre par seconde) est souvent lié à la pluviométrie. En effet, arrivées au sol, les précipitations vont soit s'infiltrer soit ruisseler pour rejoindre le réseau hydrographique.
Selon la période de l'année et le niveau d'eau déjà contenu dans les sols, de fortes précipitations vont avoir un impact +/- direct sur le niveau d'eau dans les rivières, entraînant avec elles divers polluants (cas du phosphore ou des pesticides entraînés par l'érosion). De forts débits permettent néanmoins la dilution des polluants de l'amont à l'aval des rivières.

En 2014, les quantités de précipitations enregistrées sont excédentaires (+25 %) par rapport aux normales annuelles sur l'ensemble des 11 stations ci-contre, réparties sur le département. Les écarts à la normale vont de +14 % à Erbrée à +43 % à Broualan.

Les deux premiers mois de l'année sont très arrosés (succession de tempêtes). Il est tombé durant le mois de janvier environ le double de la normale (+98 %). Mais c'est durant le mois de février que l'Ille-et-Vilaine a connu des précipitations « record » avec un excédent moyen de +154 % par rapport aux normales. Il a notamment été relevé près de 200 mm à Maure-de-Bretagne (soit une augmentation de +221 % par rapport à la normale de février).

Les 4 mois suivants voient le retour d'un temps plus sec. Les mois de mars et de juin sont déficitaires avec respectivement –23 % et –13 % par rapport aux normales. Les mois d'avril et mai sont conformes aux normales. Cependant, ces données peuvent varier assez fortement localement. Ainsi, il n'est tombé que 38 mm à Erbrée durant le mois de mars (déficit de 40 %). Courant juin, nous avons relevé 35 mm de pluie à Broualan (soit un déficit d'environ 35 %) tandis que dans le même temps l'agglomération rennaise enregistrait un excédent de précipitations de l'ordre de 34 % (avec 63 mm).

Le mois de juillet est légèrement excédentaire (+20 % en moyenne), notamment dans le nord-est d'Ille-et-Vilaine, tandis que l'est du département a été plutôt sec (37 mm à Erbrée soit environ –40 %).

Le mois d'août est quant à lui très arrosé (excédent moyen de 181 % par rapport aux normales soit presque le triple). Ainsi, la station météo de Saint-Aubin-du-Cormier a enregistré 158 mm de pluie courant août, ce qui représente un excédent de 241 %.

A contrario le mois de septembre a été très sec (déficit global de 91 %). La quantité maximale relevée a été de 13 mm à Feins. A Saint-Pern (à côté de Bécherel), il n'a pas plu au mois de septembre.

Durant l'automne, seuls les mois d'octobre et de décembre sont relativement conformes aux normales, puisque le mois de novembre a été relativement pluvieux (+54 % en moyenne), surtout dans l'ouest et le nord du département. A Broualan les précipitations de novembre ont doublé par rapport à la normale (178 mm relevés).

Avec un total de 875 mm de pluie à Rennes, l'année 2014 se classe en 7e position des années les plus arrosées depuis 1928.

Les débits

Moyennes annuelles 2014

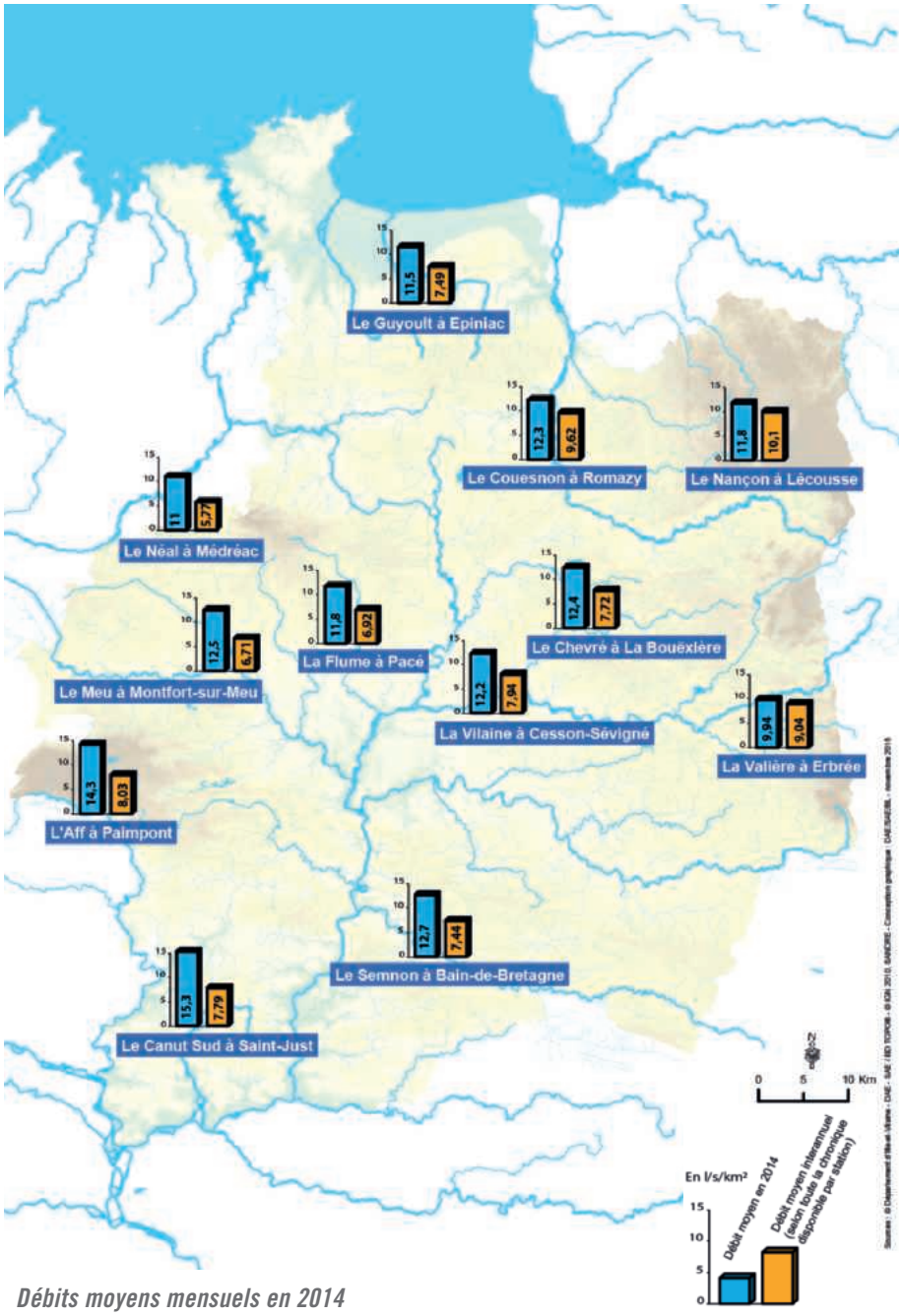

Débits moyens mensuels en 2014

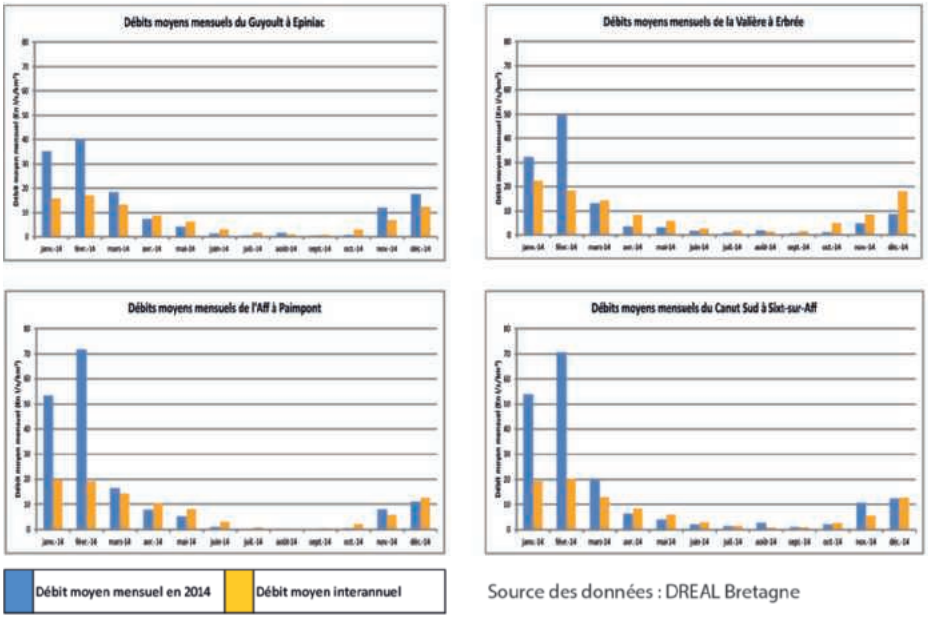

Source des données : DREAL Bretagne

Au cours de l'année 2014, tout comme les précipitations, les débits moyens enregistrés sur les cours d'eau du département sont supérieurs aux débits interannuels (+ 60 % en moyenne). Les excédents vont de +10 % à presque +100 %.

Hormis les rivières situées au nord-est (Couesnon, Nançon, Valière) qui ont vu leurs débits moyens augmenter légèrement (+10 % à 30 % par rapport aux normales), l'ensemble des cours d'eau bretilliens ont été concernés par des débits supérieurs d'au moins 50 % par rapport aux débits normaux. Ce sont les rivières de l'ouest (Meu) et du sud (Aff, Canut Sud) qui enregistrent les plus gros écarts à la normale (+85 % à +96 %) sur l'année.

Une analyse mois par mois indique que ces moyennes annuelles sont très excédentaires en raison des débits relevés au cours des mois de janvier et surtout février. A titre d'exemple, le débit spécifique moyen de l'Aff en février a été de 72 l/s/km², ce qui représente 2,5 fois le débit normal. Les crues étaient quasiment généralisées sur tout le département.

Légèrement excédentaires (sauf sur la Valière), les débits du mois de mars marquent la décrue et le retour de débits proches des normales.

Les débits du printemps et du début d'été ont été légèrement déficitaires par rapport aux normales, en lien avec les faibles précipitations.

Marqué par de fortes pluies, le mois d'août a vu les débits des rivières repasser au-dessus des débits moyens. Le débit d'étiage (période de l'année où le niveau d'un cours d'eau atteint son point le plus bas) du Chevré a notamment été multiplié par trois.

Les débits relevés au cours du mois de septembre sont globalement conformes aux normales, tandis que le mois d'octobre est déficitaire.

La situation hydrologique des mois de novembre et décembre est assez contrastée.

Seul le débit de la Valière était assez faible au mois de novembre. L'ensemble des autres rivières d'Ille-et-Vilaine avaient des débits plus importants que les moyennes interannuelles (sauf le Nançon, le Couesnon et la Vilaine à Cesson, proches des débits normaux).

Le dernier mois de l'année a vu les débits des rivières du nord (Guyoult) et du sud (Semnon, Canut Sud) être excédentaires. Toutes les autres rivières connaissaient des débits stables par rapport aux normales (sauf la Valière et la Vilaine à Cesson, avec des débits faibles).

A noter : l'hydrologie du bassin de la Seiche n'a pas pu être appréciée en raison du manque de données liées à la mise hors service temporaire de la station hydrométrique de Bruz en raison de travaux de restauration de la continuité écologique.

Les normales : kezako ?

En pluviométrie les normales, mensuelles ou annuelles, sont des moyennes calculées sur une période de 30 ans, de 1981 à 2010. En ce qui concerne les débits, les normales sont calculées sur l'ensemble de la chronique de données disponibles. L'écart à la normale permet d'indiquer si l'on est plutôt dans une situation classique ou bien atypique (voire exceptionnelle).

La mission d'assistance technique en matière d'assainissement collectif

Mise en œuvre depuis 2000 par le Département d'Ille-et-Vilaine, la mission d'assistance technique aux stations d'épuration des collectivités est devenue une compétence obligatoire depuis la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006.

En 2014, l'activité d'assistance technique du Département s'est poursuivie avec le même objectif que les années précédentes, à savoir la dispense de conseils indépendants pour le suivi et l'exploitation des ouvrages d'assainissement.

96 % des communes sur les 282 éligibles à l'assistance technique ont bénéficié de cet appui et 273 stations d'épuration ont été suivies.

Les interventions des techniciens Eau des Agences départementales sont de diverses natures : contrôles de conformité, appui à la rédaction de cahiers de charges et manuels d'autosurveillance, visites techniques (avec analyses et tests), participations aux réunions de chantiers, etc.

En 2014, le Département a accompagné la mise en service de 6 nouvelles stations d'épuration (Saint-M'Hervé, La Fresnais, Moutiers, Gahard, Lohéac et La Chapelle-aux-Filtzméens) et l'extension de la station de Saint-Gondran.

En matière d'efficacité des systèmes d'assainissement, 92 bilans de pollution sur 24 heures ont été réalisés.

Plus d'informations dans la plaquette « Rapport d'activités de l'Assistance technique aux stations d'épuration des collectivités ». Téléchargeable sur www.ille-et-vilaine.fr/eau

La gestion des trois barrages départementaux

Le Département d'Ille-et-Vilaine est propriétaire de trois barrages situés autour de Vitré, sur le bassin amont de la Vilaine. Ils ont pour objectifs : de participer (directement ou indirectement) à la production d'eau potable, d'écrêter les crues et de garantir des débits minimums favorables à la vie biologique des cours d'eau en période estivale (soutien d'étiage). A ces titres, le Département en assure la gestion hydraulique et l'entretien des abords.

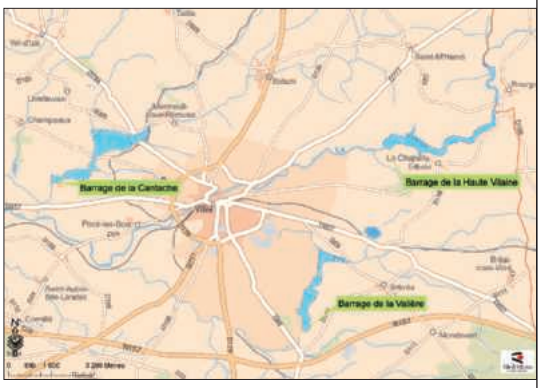

Carte de situation des barrages.

> Faits marquants en 2014

La période de remplissage des barrages s'est déroulée jusqu'à la fin du premier semestre. Elle a été marquée par un important épisode pluvieux en février ayant conduit à un passage en surverse (débordement) sur les trois ouvrages le 14 février 2014.
Un débit important (45 m3/s) a été relevé sur la Vilaine à Châteaubourg.

En mai, les volumes stockés dans les trois retenues ont été proches des volumes maximums et la phase de déstockage a débuté avant le 1er juin afin de satisfaire d'une part le soutien d'étiage et d'autre part les prélèvements pour les usines d'eau potable (Vitré et Châteaubourg).

Les débits réglementaires de la Vilaine à Vitré (0,450 m3/s), Châteaubourg (1 m3/s) et Cesson-Sévigné (1 m3/s) ont été satisfaits sur l'ensemble de l'année 2014.

Le déstockage sur le barrage de la Valière a été accentué à partir de novembre pour des travaux de pose d'échelle limnimétrique.
Au cours du dernier trimestre, la gestion hydraulique a eu pour objectif de maintenir des volumes disponibles suffisants pour assurer l'écrêtage des crues. Les volumes stockés ont augmenté doucement à partir de la dernière quinzaine de décembre, sous l'effet de la pluviométrie.

Barrage de la Haute Vilaine
Evolution du volume stocké
(en million de m3)

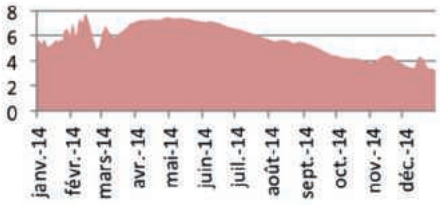

Barrage de la Cantache
Evolution du volume stocké
(en million de m3)

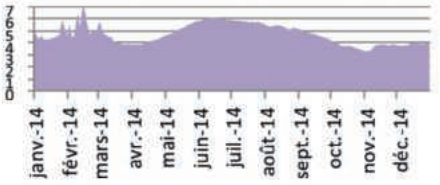

Barrage de la Valière
Evolution du volume stocké
(en million de m3)

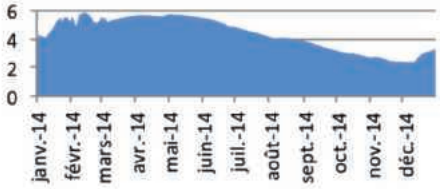

La politique de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

> La politique de l'eau en France

La gestion de l'eau est encadrée au niveau européen par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE), et au niveau national par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006. Cette politique est planifiée à l'échelle des grands bassins hydrographiques dans le cadre des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Le SDAGE Loire-Bretagne est établi sur la période 2010-2015, auquel succédera un nouveau SDAGE sur la période 2016-2021.

Objectif de la DCE :
atteindre le bon état des eaux en 2015.

> Les documents de planification de la gestion de l'eau : les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Les SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux) déclinent les orientations des SDAGE et intègrent des enjeux plus locaux. Le premier SAGE Couesnon approuvé fin 2013 est désormais en phase de mise en œuvre. En Ille-et-Vilaine, 5 SAGE font l'objet d'une première révision (Vilaine, Rance Frémur Baie de Beaussais, Sélune, Mayenne, Oudon). Les nouveaux SAGE Rance Frémur Baie de Beaussais, Mayenne et Oudon ont ainsi été arrêtés en 2013 et 2014. Le nouveau SAGE Vilaine et le projet de SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne étaient en consultation en 2014 pour une approbation en 2015.

7 SAGE couvrent le Département pour planifier la gestion de l'eau de manière concertée entre les acteurs locaux.

> Mise en œuvre de programmes de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants

■ Bassins versants : les territoires d'actions

La mise en œuvre opérationnelle des actions est effective depuis de nombreuses années dans le département, notamment dans le cadre d'une politique partenariale régionale forte (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Région Bretagne, Départements). Plusieurs outils financiers se sont succédés : Bretagne Eau Pure, Contrats Restauration Entretien, Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques et de Bassin Versant.

■ 2 volets d'actions : la lutte contre les pollutions de l'eau (BV) et la restauration des milieux aquatiques (MA)

En 2014 dans le département, des programmes (BV et/ou MA) sont mis en œuvre sur 19 bassins versants (cf. carte ci-contre). La majorité de ces bassins est couverte par un contrat comprenant les 2 volets. Les bassins Chère, Bas et Moyen Couesnon et Marais de Vilaine ne comportent qu'un volet milieux aquatiques. Les territoires des marais de Dol-de-Bretagne et de l'axe Vilaine ne sont pas encore totalement couverts par de tels outils.

■ Mise en œuvre des actions en 2014

De nouveaux programmes d'actions d'une durée de 5 ans ont débuté sur les bassins Aff, Meu, Vilaine amont, Haute-Rance, Rance aval Faluns Guinefort, Frémur Baie de Beaussais, Haut Couesnon, Sélune. Les programmes des bassins Ille et Illet et Flume ont fait l'objet d'une évaluation en 2014, et des réflexions ont été menées sur les bassins Loisance Minette et Chère, en vue de l'élaboration de nouveaux projets pour 2015. Les autres programmes se sont poursuivis sur les bassins Chevré, Seiche, Semnon, Marais de Redon, Linon, Bas et Moyen Couesnon.

En 2014, les actions de reconquête de la qualité de l'eau concernent 19 bassins versants.

Des actions accompagnées financièrement par le Département d'Ille-et-Vilaine.

Les bassins versants d'Ille-et-Vilaine avec un programme d'actions en élaboration ou mis en œuvre en 2014.

Le suivi de la qualité de l'eau des rivières

> Plusieurs réseaux de mesures en fonction des objectifs

Afin de mesurer l'avancement vers le « bon état » des eaux, la Directive cadre sur l'eau a instauré un programme de surveillance de la qualité des cours d'eau à l'échelle des grands bassins hydrographiques.

Le programme de surveillance du bassin Loire-Bretagne est constitué de plusieurs réseaux : réseau de référence pérenne (RRP), réseau de contrôle de surveillance (RCS), réseau de contrôle opérationnel (RCO) et réseau de contrôle additionnel (RCA).

Réseau DCE	Pourquoi ?	Qui ?	Combien ?
Réseau de référence pérenne (RRP)	Caractérisation des conditions écologiques de référence[1] et observation des changements à long terme des conditions naturelles	Agence de l'eau Loire-Bretagne / Dreal Bretagne	2* stations de mesures en Ille-et-Vilaine
Réseau de contrôle de surveillance (RCS)	Evaluation permanente de l'état des masses d'eau	Agence de l'eau Loire-Bretagne / Dreal Bretagne / Onema	23* stations de mesures en Ille-et-Vilaine
Réseau de contrôle opérationnel (RCO)	Suivi (non pérenne) spécifique des masses d'eau qui risquent de ne pas atteindre le « bon état »	Agence de l'eau Loire-Bretagne / Dreal Bretagne / Onema (26 stations) + Département d'Ille-et-Vilaine (37 stations)	63* stations de mesures en Ille-et-Vilaine
Réseau de contrôle additionnel (RCA)	Suivi (non pérenne) sur des stations additionnelles selon des problématiques particulières (masses d'eau en respect)	Agence de l'eau Loire-Bretagne	6 stations de mesures en Ille-et-Vilaine
Réseau départemental strict (RD 35)	Suivi complémentaire visant à améliorer la connaissance de l'état de masses d'eau supplémentaires	Département d'Ille-et-Vilaine	14 stations en Ille-et-Vilaine

[1] Etat de référence : état naturel théorique en dehors de toute pression anthropique (d'origine humaine).
** A noter : une même station peut être rattachée à plusieurs réseaux DCE.*

Au total en 2014, 84 stations ont été suivies en Ille-et-Vilaine pour l'analyse de paramètres physico-chimiques : 51 par le Département (RD 35) et 33 par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Le tableau en double page suivante présente le détail des stations par masses d'eau, les paramètres analysés ainsi que la maîtrise d'ouvrage du suivi en 2014.

> Une maîtrise d'ouvrage partagée entre l'Etat et le Département

La maîtrise d'ouvrage du suivi est assurée par l'Etat (Agence de l'eau et ses partenaires) pour le RRP, RCS et une partie du RCO. Le Département d'Ille-et-Vilaine assure le suivi du réseau départemental (RD) comprenant une partie du RCO et d'autres stations (hors réseaux DCE, dites « RD 35 strict ») qui participent à l'amélioration de la connaissance de l'état des milieux aquatiques.

Pour les 51 stations suivies par le Département (37 RCO et 14 RD strict), les prélèvements et analyses mensuelles physico-chimiques ont été réalisés en régie par l'Institut en santé agro-environnement (ISAE 35). L'évaluation hydrobiologique a été également confiée à l'ISAE pour les macro-invertébrés et à un prestataire privé pour le suivi des diatomées.

> Un suivi local complémentaire

En complément du suivi réalisé par l'Agence de l'eau et le Département au sein de ces réseaux liés à l'évaluation de la DCE, la qualité des eaux de surface peut aussi être suivie à des échelles plus locales par différents maîtres d'ouvrages comme les structures de bassins versants ou de portage des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Ces structures sont accompagnées par le Département à travers le financement des actions de reconquête de la qualité de l'eau.

Autres suivis de la qualité de l'eau :
Outre ce suivi vis-à-vis des milieux aquatiques, la qualité de l'eau est aussi suivie sous un angle sanitaire (par les maîtres d'ouvrages et l'Etat) : eau potable et eau de loisirs/baignade.

Les stations de mesures (suivi physico-chimique macro-polluants)

Année 2014

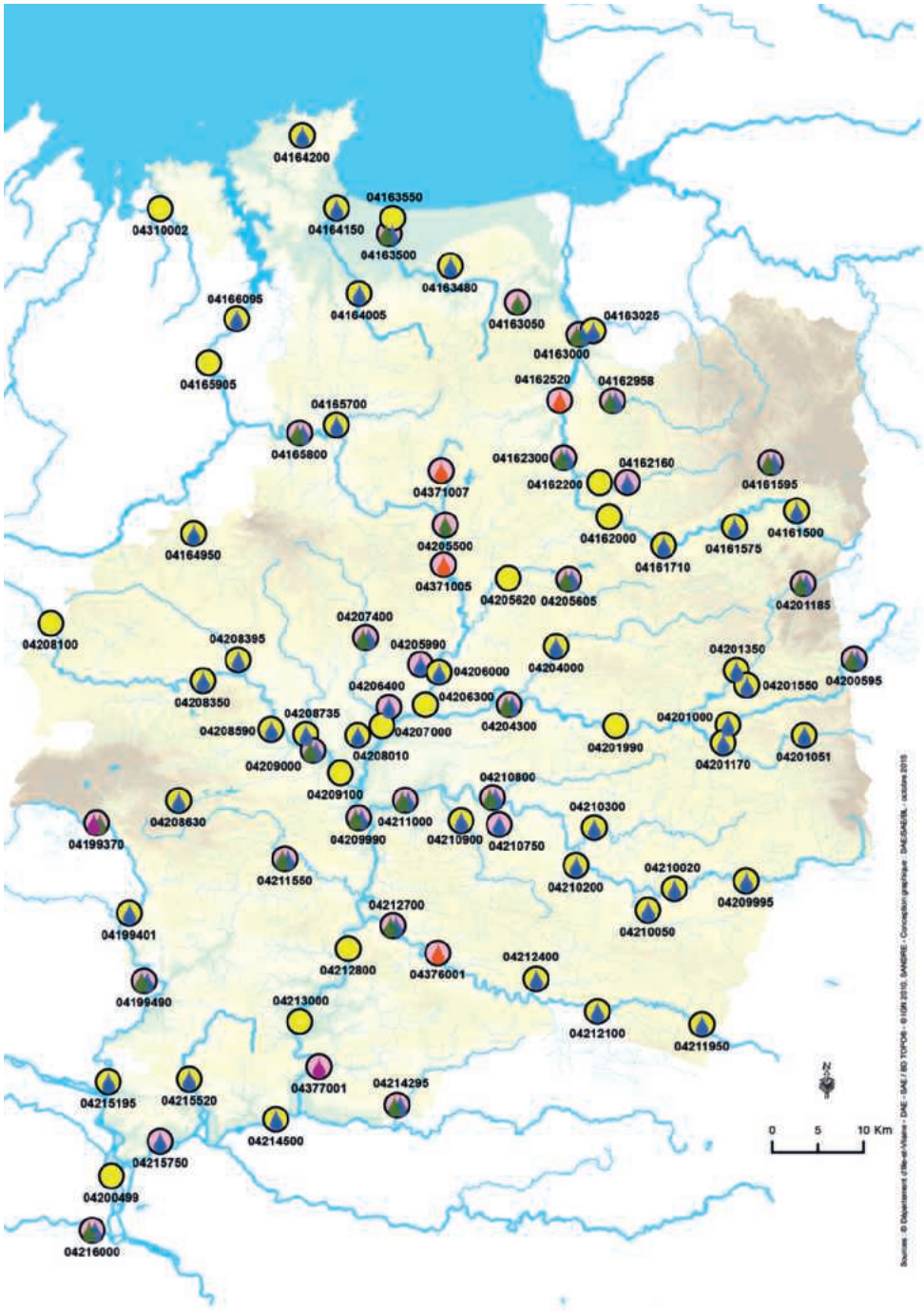

Maîtrise d'ouvrage du suivi physico-chimique (paramètres macro-polluants) :

- Département d'Ille-et-Vilaine (RD 35)
- Etat (Agence de l'eau)

Réseaux de mesures (DCE) :

- Réseau de référence pérenne (RRP)
- Réseau de contrôle de surveillance (RCS)
- Réseau de contrôle opérationnel (RCO)
- Réseau de contrôle additionnel (RCA)

La Guerge à Sacey.

La Vilaine à Langon.

Les stations de mesures en détail

Année 2014

BASSINS VERSANTS	MASSES D'EAU	
	CODE MASSE D'EAU	NOM MASSE D'EAU
BASSIN DU COUESNON	FRGR0600	LE COUESNON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE NANCON
	FRGR1351	LE MUEZ ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE COUESNON
	FRGR0017	LE NANCON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LANDEAN JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE COUESNON
	FRGR1343	LE GENERAL ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE COUESNON
	FRGR0013	LE COUESNON DEPUIS LA CONFLUENCE DU NANCON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOISANCE
	FRGR0018	LA MINETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE COUESNON
	FRGR0018	LA MINETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE COUESNON
	FRGR0013	LE COUESNON DEPUIS LA CONFLUENCE DU NANCON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOISANCE
	FRGR0019	LA TAMOUT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE COUESNON
	FRGR0020	LA LOISANCE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE COUESNON
	FRGR0012	LE COUESNON DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA LOISANCE JUSQU'AU BARRAGE DU BEAUVOIR
	FRGR0022	LE GUERGE DEPUIS FERRE (LE) JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE COUESNON
	FRGR0023	LE CHENELAIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS PLEINE-FOUGERES JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE COUESNON
	FRGR1396	LE LAURIER ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE COUESNON
BASSINS COTIERS REGION DOL-DE-BRETAGNE	FRGR1430	LE GUILLOCHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE GUYOULT
	FRGR0024	LE GUYOULT DEPUIS EPINIAC JUSQU'A LA MER
	FRGR0024	LE GUYOULT DEPUIS EPINIAC JUSQU'A LA MER
	FRGR0025a	LE BIEZ JEAN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A PLERGUER
	FRGR0025b	LE BIEZ JEAN DEPUIS PLERGUER JUSQU'A LA MER
	FRGR1447	LE RUISSEAU DE SAINT-COULOMB ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA MER
BASSINS RANCE, FREMUR, BAIE DE BEAUSSAIS	FRGR0026	LE NEAL ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DE ROPHEMEL
	FRGR0028	LE LINON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA RANCE
	FRGR0910	CANAL D'ILLE ET RANCE DE GUIPEL A EVRAN
	FRGR0016	LA RANCE DEPUIS LA CONFLUENCE DU LINON JUSQU'A L'ECLUSE DE CHATELLIER
	FRGR0016	LA RANCE DEPUIS LA CONFLUENCE DU LINON JUSQU'A L'ECLUSE DE CHATELLIER
	FRGL059	COMPLEXE DU BOIS JOLI (Bois Joli)
BASSIN DE LA VILAINE (ET SOUS-BASSINS)	FRGR0128	L'AFF ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'OYON
	FRGR0128	L'AFF ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'OYON
	FRGR1180	LES GRASSES NOES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AFF
	FRGR0129a	L'AFF DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'OYON JUSQU'A LA GACILLY
	FRGR0127	L'OUST DEPUIS ROHAN JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE
	FRGR0008a	LA VILAINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS JUVIGNE JUSQU'A LA RETENUE DE LA CHAPELLE-ERBREE
	FRGR0009a	LA VILAINE DEPUIS LA RETENUE DE LA CHAPELLE-ERBREE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA CANTACHE
	FRGR0109a	LA VALIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS SAINT-PIERRE-LA-COUR JUSQU'A LA RETENUE DE LA VALIERE
	FRGR0109c	LA VALIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA RETENUE DE LA VALIERE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE
	FRGR2260	LA CANTACHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ETANG DE CHATILLON
	FRGR0107a	LA CANTACHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS L'ETANG DE CHATILLON JUSQU'A LA RETENUE DE VILLAUMUR
	FRGR0107a	LA CANTACHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS L'ETANG DE CHATILLON JUSQU'A LA RETENUE DE VILLAUMUR
	FRGR0009b	LA VILAINE DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA CANTACHE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ILLE
	FRGR0108	LA CHEVRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE
	FRGR0009b	LA VILAINE DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA CANTACHE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ILLE
	FRGR0110	L'ILLE DEPUIS DINGE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE
	FRGR0111	L'ILLET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ILLE
	FRGR0111	L'ILLET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ILLE
	FRGR1298	LA MARE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ILLE
	FRGR0110	L'ILLE DEPUIS DINGE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE
	FRGR0110	L'ILLE DEPUIS DINGE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE
	FRGR1283	LE PONT LAGOT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE
	FRGR1276	LE BLOSNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE
	FRGR0010	LA VILAINE DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'ILLE JUSQU'A LA COMMUNE DE BESLE
	FRGR0112	LA FLUME ET SES AFFLUENTS DEPUIS LANGOUET JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE
	FRGR1269	LE LINDON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE
	FRGR0113	LE MEU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE GARUN
	FRGR0113	LE MEU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE GARUN
	FRGR0116	LE GARUN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE MEU
	FRGR1279	LE SEREIN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE MEU
	FRGR1246	LA CHEZE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DE LA CHEZE
	FRGR0115	LA VAUNOISE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE MEU
	FRGR0114	LE MEU DEPUIS LA CONFLUENCE DU GARUN JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE
	FRGR0114	LE MEU DEPUIS LA CONFLUENCE DU GARUN JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE
	FRGR0010	LA VILAINE DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'ILLE JUSQU'A LA COMMUNE DE BESLE
	FRGR0602	LA SEICHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ETANG DE CARCRAON
	FRGR0603	LA SEICHE DEPUIS L'ETANG DE CARCRAON JUSQU'A L'ETANG DE MARCILLE
	FRGR0606	L'ARDENNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ETANG DE MARCILLE
	FRGR1212	LE LOROUX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SEICHE
	FRGR1253	LA QUINCAMPOIX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SEICHE
	FRGR1224	LE PRUNELAY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SEICHE
	FRGR1257	L'YAIGNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SEICHE
	FRGR1237	L'ISE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SEICHE
	FRGR0118	LA SEICHE DEPUIS L'ETANG DE MARCILLE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE
	FRGR0119b	LE CANUT ET SES AFFLUENTS DEPUIS L' ETANG DE LA MUSSE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE
	FRGR2255	LE SEMNON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ETANG DE LA FORGE
	FRGR0604	LE SEMNON ET SES AFFLUENTS DEPUIS L'ETANG DE LA FORGE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BRUTZ
	FRGR1190	LA COUYERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE SEMNON
	FRGR0120	LE SEMNON DEPUIS LA CONFLUENCE AVEC LA BRUTZ JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE
	FRGR0010	LA VILAINE DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'ILLE JUSQU'A LA COMMUNE DE BESLE
	FRGR0010	LA VILAINE DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'ILLE JUSQU'A LA COMMUNE DE BESLE
	FRGR0122	L'ARON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA CHERE
	FRGR0010	LA VILAINE DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'ILLE JUSQU'A LA COMMUNE DE BESLE
	FRGR0129b	L'AFF DEPUIS LA GACILLY JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'OUST
	FRGR0125	LE CANUT SUD DEPUIS PIPRIAC JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE
	FRGR0011b	LA VILAINE DEPUIS LA COMMUNE DE BESLE JUSQU'A LA RETENUE D'ARZAL
	FRGR0011b	LA VILAINE DEPUIS LA COMMUNE DE BESLE JUSQU'A LA RETENUE D'ARZAL
	FRGR1585	LA JANDIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE CANAL D'ILLE ET RANCE
	FRGR1590	L'ILLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A DINGE
	FRGR1191	LE MAIGE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE SEMNON
	FRGR1141	LE GRAS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VILAINE

STATIONS DE MESURES		MAITRISE D'OUVRAGE DU SUIVI						
		PHYSICO-CHIMIE			HYDROBIOLOGIE			
CODE STATION	NOM STATION	Macropolluants	Proliférations végétales	Pesticides	IBG(A)-DCE	IBD	IPR	IBMR
04161500	COUESNON à LA SELLE-EN-LUITRE	Dépt 35		AELB	Dépt 35	Dépt 35		AELB
04161575	MUEZ à JAVENE	Dépt 35		AELB	Dépt 35	Dépt 35		
04161595	NANCON à LECOUSSE	AELB	AELB		AELB	AELB	Onema	AELB
04161710	GENERAL OU RAU DU MOULIN DE TIZON à SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	Dépt 35		AELB	Dépt 35	Dépt 35		
04162000	COUESNON à MEZIERES-SUR-COUESNON	Dépt 35			Dépt 35	Dépt 35		
04162160	MINETTE à SAINT-HILAIRE-DES-LANDES	AELB			AELB	AELB		
04162200	MINETTE à SAINT-CHRISTOPHE-DE-VALAINS	Dépt 35			Dépt 35	Dépt 35		
04162300	COUESNON à ROMAZY	AELB	AELB	AELB	AELB	AELB	Onema	
04162520	TAMOUT à BAZOUGES-LA-PEROUSE	AELB		AELB	AELB	AELB	AELB	
04162958	LOISANCE à SAINT-OUEN-LA-ROUERIE	AELB	AELB		AELB	AELB		
04163000	COUESNON à SOUGEAL (ANTRAIN)	AELB	AELB	AELB		AELB		
04163025	GUERGE à SACEY	Dépt 35		AELB	Dépt 35	Dépt 35	AELB	
04163050	RAU DE LA CHENELAIS à PLEINE-FOUGERES	AELB	AELB		AELB	AELB		AELB
04301001	RAU DU LAURIER A RIMOU						AELB	
04163480	RAU DU GUILLOCHE À BAGUER-PICAN	Dépt 35			Dépt 35	Dépt 35		
04163500	GUYOULT à MONT-DOL	AELB	AELB			AELB		
04163550	CARDEQUIN à VIVIER-SUR-MER	Dépt 35						
04164005	BIEZ JEAN à PLERGUER	Dépt 35			Dépt 35	Dépt 35		AELB
04164150	CANAL DES ALLEMANDS à FRESNAIS (LA)	Dépt 35						
04164200	RAU DE L'ETANG DE STE-SUZANNE à SAINT-COULOMB	Dépt 35		AELB + CORPEP	Dépt 35	Dépt 35		
04164950	NEAL à MEDREAC	Dépt 35			Dépt 35	Dépt 35		AELB
04165700	LINON à LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS	Dépt 35		AELB	Dépt 35	Dépt 35		AELB
04165800	CANAL D'ILLE ET RANCE à TREVERIEN	AELB	AELB			AELB		
04165905	RANCE à LEHON	Dépt 35	Dépt 35			Dépt 35		
04166095	RANCE à SAINT-SAMSON-SUR-RANCE	Dépt 35		AELB		Dépt 35		
04310002	FREMUR À PLEURTUIT	Dépt 35			Dépt 35	Dépt 35		
04199370	AFF à PAIMPONT	AELB	AELB		AELB	AELB	Onema	AELB
04199401	AFF à GUER	Dépt 35			AELB	Dépt 35		
04199485	RAU DES GRASSES NOES OU DE LA MALARDAIS à QUELNEUC				AELB	AELB	AELB	
04199490	AFF à QUELNEUC	AELB	AELB		AELB	AELB	Onema	
04200499	OUST à SAINT-JEAN-LA-POTERIE	Dépt 35	Dépt 35			Dépt 35		
04200595	VILAINE à BOURGON	AELB	AELB	AELB	AELB	Dreal PdL		
04201000	VILAINE à VITRE	Dépt 35		AELB	Dépt 35	Dépt 35		AELB
04201051	VALIERE à ERBREE	Dépt 35	Dépt 35	AELB	Dépt 35	Dépt 35		AELB
04201170	VALIERE à POCE-LES-BOIS	Dépt 35		AELB	Dépt 35	Dépt 35		
04201185	CANTACHE à DOMPIERRE-DU-CHEMIN	AELB	AELB	AELB	AELB	AELB	Onema	
04201350	CANTACHE à MONTREUIL-SOUS-PEROUSE	Dépt 35	Dépt 35	AELB	Dépt 35	Dépt 35		AELB
04201550	PEROUSE à MONTREUIL-SOUS-PEROUSE	Dépt 35	Dépt 35	AELB	Dépt 35	Dépt 35		AELB
04201990	VILAINE à CHATEAUBOURG	Dépt 35	Dépt 35		Dépt 35	Dépt 35		
04204000	VEUVRE ou CHEVRE à LA BOUEXIERE	Dépt 35			Dépt 35	Dépt 35		AELB
04204300	VILAINE à CESSON-SEVIGNE	AELB	AELB	AELB	AELB	AELB		
04205500	ILLE à MONTREUIL-SUR-ILLE	AELB	AELB			AELB	Onema	
04205605	ILLET à ERCE-PRES-LIFFRE	AELB	AELB		AELB	AELB	Onema	
04205620	ILLET à CHASNE-SUR-ILLET	Dépt 35			Dépt 35	Dépt 35		
04205990	RAU DE LA MARE À SAINT-GREGOIRE	AELB		AELB	AELB	AELB		
04206000	ILLE à SAINT-GREGOIRE	Dépt 35	Dépt 35	AELB		Dépt 35		
04206300	ILLE à RENNES	Dépt 35				Dépt 35		
04206400	RAU DU PONT LAGOT À VEZIN-LE-COQUET	AELB		AELB	AELB	AELB		
04206950	BLOSNE À CHANTEPIE			AELB				
04207000	VILAINE à RENNES	Dépt 35			Dépt 35	Dépt 35		
04207400	FLUME à PACE	AELB	AELB	AELB + CORPEP	AELB	AELB		
04208010	RAU DU LINDON À RHEU	Dépt 35		AELB	Dépt 35	Dépt 35		
04208100	MEU à LOSCOUET-SUR-MEU	Dépt 35			Dépt 35	Dépt 35		
04208350	MEU à IFFENDIC	Dépt 35		AELB	Dépt 35	Dépt 35		AELB
04208395	GARUN à BEDEE	Dépt 35			Dépt 35	Dépt 35		AELB
04208590	SEREIN à TALENSAC	Dépt 35			Dépt 35	Dépt 35	AELB	
04208630	CHEZE à PLELAN-LE-GRAND	Dépt 35			Dépt 35	Dépt 35	AELB	
04208735	VAUNOISE à MORDELLES	Dépt 35		AELB	Dépt 35	Dépt 35		AELB
04209000	MEU à MORDELLES	AELB	AELB	AELB	AELB	AELB	Onema	
04209100	MEU à CHAVAGNE	Dépt 35				Dépt 35		
04209990	VILAINE à GUICHEN	AELB	AELB	AELB		AELB	Onema	
04209995	SEICHE à AVAILLES-SUR-SEICHE	Dépt 35			AELB	Dépt 35		
04210020	SEICHE à VISSEICHE	Dépt 35		AELB	Dépt 35	Dépt 35		AELB
04210050	ARDENNE à RETIERS	Dépt 35			Dépt 35	Dépt 35		
04210200	RAU DU LOROUX À JANZE	Dépt 35		AELB	Dépt 35	Dépt 35		
04210300	QUINCAMPOIX À PIRE-SUR-SEICHE	Dépt 35			Dépt 35	Dépt 35		
04210750	RAU DU PRUNELAY À SAINT-ARMEL	AELB			AELB	AELB		
04210800	YAIGNE à NOUVOITOU	AELB	AELB		AELB	AELB		
04210900	ISE A BOURGBARRE	Dépt 35		AELB	Dépt 35	Dépt 35		
04211000	SEICHE à BRUZ	AELB	AELB	AELB + CORPEP	AELB	AELB		
04211550	CANUT (NORD) à LASSY	AELB	AELB		AELB	AELB	Onema	AELB
04211950	SEMNON à EANCE	Dépt 35			Dépt 35	Dépt 35		AELB
04212100	R SEMNON À MARTIGNE-FERCHAUD	Dépt 35			Dépt 35	Dépt 35		AELB
04212400	RAU DE LA COUYERE À LALLEU	Dépt 35		AELB	Dépt 35	Dépt 35		
04212700	SEMNON à PLECHATEL	AELB	AELB	AELB	AELB	AELB	Onema	
04212800	VILAINE à PLECHATEL	Dépt 35			Dépt 35	Dépt 35		
04213000	VILAINE à GUIPRY	Dépt 35			Dépt 35	Dépt 35		
04214295	ARON à GRAND-FOUGERAY	AELB	AELB		AELB	AELB	Onema	AELB
04214500	VILAINE à LANGON	Dépt 35		AELB		Dépt 35		
04215195	AFF à BAINS-SUR-OUST	Dépt 35				Dépt 35		
04215520	CANUT SUD à SIXT-SUR-AFF	Dépt 35			Dépt 35	Dépt 35		AELB
04215750	VILAINE à SAINTE-MARIE	AELB	AELB	AELB	AELB	AELB	Onema	AELB
04216000	VILAINE à RIEUX	AELB	AELB	AELB	AELB	AELB	Onema	AELB
04371005	RAU DE LA JANDIÈRE à MELESSE	AELB		AELB	AELB	AELB	AELB	
04371007	R ILLE A DINGE	AELB		AELB	AELB	AELB	AELB	
04376001	MAIGUE A PANCE	AELB		AELB	AELB	AELB	AELB	
04377001	RAU DE GRAS PAINEL À SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE	AELB			Dreal Bzh	AELB		AELB

Les paramètres physico-chimiques : le bilan de l'oxygène

Année 2014

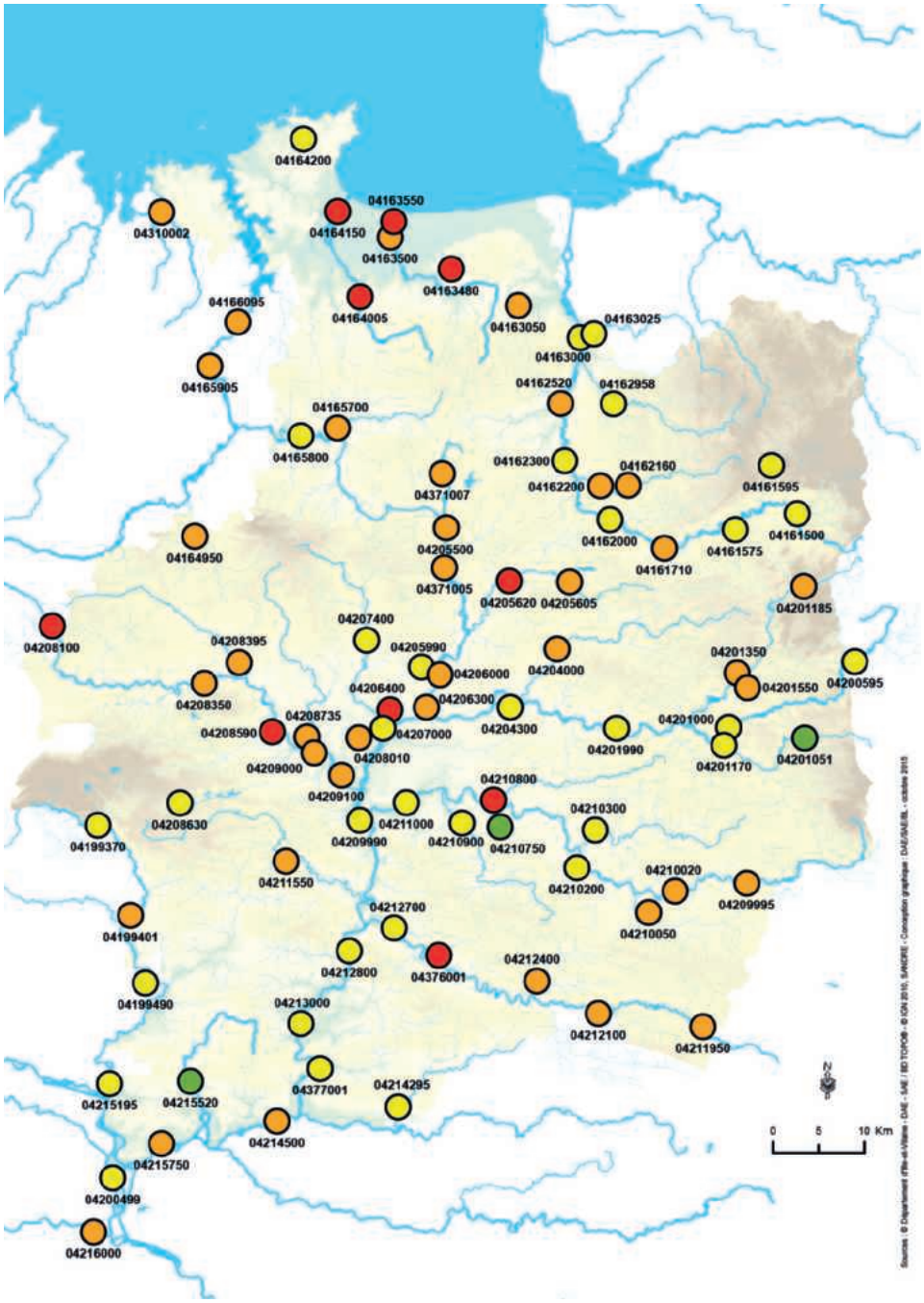

Limites des classes d'état (arrêté du 25/01/2010)	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
Oxygène dissous (mg O_2/l)	8	6	4	3	
Taux de saturation en O_2 dissous (%)	90	70	50	30	
DBO_5 (mg O_2/l)	3	6	10	25	
Carbone organique dissous (mg C/l)	5	7	10	15	

Source des données : Département d'Ille-et-Vilaine et Agence de l'eau Loire-Bretagne

Au cours de l'année 2014, 10 stations de mesures présentent un « mauvais » bilan de l'oxygène. Le paramètre déclassant est essentiellement le carbone organique dissous (COD) qui présente une concentration supérieure au seuil des 15 mg/l, sauf pour la station du Maigé à Pancé, concernée par un problème d'oxygénation de l'eau.
Les stations présentant de fortes teneurs en COD sont principalement situées sur les petits fleuves côtiers de la région de Dol-de-Bretagne. Ceci peut s'expliquer par la nature du sous-sol, naturellement riche en matière organique, dans cette région de marais. A ce jour, aucune exception typologique (de type 5 : cours d'eau de tourbières) concernant ce paramètre n'est prise en compte.

Un peu plus d'un tiers des stations présente un bilan de l'oxygène « moyen » et quasiment la moitié un bilan « médiocre ».

Seules 3 stations présentent un bilan de l'oxygène « bon ». Ces résultats satisfaisants sont enregistrés sur la Valière à Erbrée ainsi que sur un affluent rive gauche de la Seiche (le Prunelay) et sur le Canut Sud.

Répartition des points de mesure par classe d'état (percentile 90 du paramètre le plus déclassant)

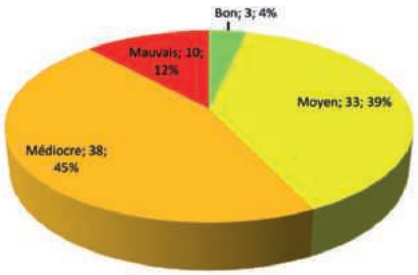

Chiffres clés :

- Seulement 4 % des stations présentent un bon bilan de l'oxygène.
- Près de 60 % des stations sont en classe de qualité médiocre ou mauvaise.

Le bilan de l'oxygène

Année 2014

		Oxygène dissous		Saturation en O2 dissous		DBO5		COD		classe d'état
04161500	COUESNON à LA SELLE-EN-LUITRE	9.35	12	87.3	12	2	12	8.8	12	Moyen
04161575	MUEZ à JAVENE	8.61	12	89.2	12	5	12	9	12	Moyen
04161595	NANCON à LECOUSSE	9.58	6	80.7	6	3	6	7.42	6	Moyen
04161710	GENERAL OU RAU DU MOULIN DE TIZON à SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	7.28	12	78.7	12	3	12	14.2	12	Médiocre
04162000	COUESNON à MEZIERES-SUR-COUESNON	9.37	12	93.3	12	2	12	8.8	12	Moyen
04162160	MINETTE à SAINT-HILAIRE-DES-LANDES	9.35	11	79	11	5.1	11	12.6	11	Médiocre
04162200	MINETTE à SAINT-CHRISTOPHE-DE-VALAIN	9.01	12	90.1	12	3	12	10.6	12	Médiocre
04162300	COUESNON à ROMAZY	7.81	8	75.8	8	3.8	6	7.75	6	Moyen
04162520	TAMOUT à BAZOUGES-LA-PEROUSE	6.85	8	65.4	8	4	5	11.4	5	Médiocre
04162958	LOISANCE À SAINT-OUEN-LA-ROUERIE	7.81	6	75.6	6	3.9	6	9.32	6	Moyen
04163000	COUESNON À SOUGEAL (ANTRAIN)	8.04	20	83.4	20	4.6	20	9.46	20	Moyen
04163025	GUERGE à SACEY	9.31	12	89	12	2	12	7.3	12	Moyen
04163050	RAU DE LA CHENELAIS à PLEINE-FOUGERES	7.44	6	71.4	6	3	6	12.7	6	Médiocre
04163480	RAU DU GUILLOCHE À BAGUER-PICAN	9.16	12	95.3	12	2	12	15.4	12	Mauvais
04163500	GUYOULT à MONT-DOL	7.19	12	73.7	12	3.2	12	11.3	12	Médiocre
04163550	CARDEQUIN à VIVIER-SUR-MER	6.31	12	64.3	12	8	12	27.8	12	Mauvais
04164005	BIEZ JEAN à PLERGUER	6.3	12	61.9	12	3	12	15.4	12	Mauvais
04164150	CANAL DES ALLEMANDS à FRESNAIS (LA)	7.14	12	71.3	12	8	12	17.1	12	Mauvais
04164200	RAU DE L'ETANG DE STE-SUZANNE à SAINT-COULOMB	6.48	12	64.2	12	3	12	9.9	12	Moyen
04164950	NEAL à MEDREAC	7.47	12	73.5	12	4	12	13.8	12	Médiocre
04165700	LINON À LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS	8.01	12	76.2	12	6	12	11.1	12	Médiocre
04165800	CANAL D'ILLE ET RANCE à TREVERIEN	7.92	12	81.2	12	5.6	12	8.59	12	Moyen
04165905	RANCE à LEHON	7.53	12	75.4	12	6.7	12	14.1	12	Médiocre
04166095	RANCE à SAINT-SAMSON-SUR-RANCE	9.73	12	90	12	6	12	11.1	12	Médiocre
04199370	AFF à PAIMPONT	5.72	5	53.5	5	2	5	6.74	5	Moyen
04199401	AFF à GUER	7.29	12	78.1	12	2	12	10.2	12	Médiocre
04199490	AFF à QUELNEUC	6.68	5	68.8	5	2.3	5	6.88	5	Moyen
04200499	OUST À SAINT-JEAN-LA-POTERIE	7.64	12	78.6	12	2	12	7.4	12	Moyen
04200595	VILAINE à BOURGON	8.84	8	81.9	8	2.7	6	7.13	6	Moyen
04201000	VILAINE à VITRE	8.44	12	89.6	12	3	12	9.1	12	Moyen
04201051	VALIERE à ERBREE	7.94	12	80.2	12	2	12	6.1	12	Bon
04201170	VALIERE à POCE-LES-BOIS	7.44	12	80.2	12	2	12	10	12	Moyen
04201185	CANTACHE à DOMPIERRE-DU-CHEMIN	9.17	8	81.9	8	2.6	6	10.4	6	Médiocre
04201350	CANTACHE à MONTREUIL-SOUS-PEROUSE	7.51	12	76.5	12	4	12	13.8	12	Médiocre
04201550	PEROUSE à MONTREUIL-SOUS-PEROUSE	8.66	12	86.6	12	2	12	14.1	12	Médiocre
04201990	VILAINE à CHATEAUBOURG	8.03	12	85.1	12	3	12	8.5	12	Moyen
04204000	VEUVRE OU CHEVRE À LA BOUEXIERE	6.08	12	66.5	12	5	12	10.7	12	Médiocre
04204300	VILAINE à CESSON-SEVIGNE	7.93	11	80	11	3.6	11	7.61	11	Moyen
04205500	ILLE à MONTREUIL-SUR-ILLE	7.03	6	72.9	6	3.1	6	13	6	Médiocre
04205605	ILLET à ERCE-PRES-LIFFRE	6.57	6	64.1	6	3.9	6	12.1	6	Médiocre
04205620	ILLET à CHASNE-SUR-ILLET	6.97	12	69.2	12	2	12	16.5	12	Mauvais
04205990	RAU DE LA MARE À SAINT-GREGOIRE	5.9	10	50.8	10	4.1	10	10	10	Moyen
04206000	ILLE à SAINT-GREGOIRE	8.76	12	88.4	12	3	12	12.9	12	Médiocre
04206300	ILLE à RENNES	5.73	12	61.1	12	3	12	13.3	12	Médiocre
04206400	RAU DU PONT LAGOT À VEZIN-LE-COQUET	7.92	11	77.6	11	4.9	11	15.1	11	Mauvais
04207000	VILAINE à RENNES	8.47	12	91.4	12	4	12	9.8	12	Moyen
04207400	FLUME à PACE	7.6	8	77	8	9	5	9.28	5	Moyen
04208010	RAU DU LINDON À RHEU	6.61	12	66.5	12	5	12	12.9	12	Médiocre
04208100	MEU à LOSCOUET-SUR-MEU	7.69	12	75	12	4	12	15.8	12	Mauvais
04208350	MEU À IFFENDIC	7.3	12	76.6	12	3	12	13.2	12	Médiocre
04208395	GARUN à BEDEE	8.67	12	84	12	3	12	14.9	12	Médiocre
04208590	SEREIN à TALENSAC	6.76	12	71.3	12	4	12	15.3	12	Mauvais
04208630	CHEZE À PLELAN-LE-GRAND	6.13	12	62.5	12	5	12	9.8	12	Moyen
04208735	VAUNOISE à MORDELLES	7.78	12	77.9	12	3	12	13.4	12	Médiocre
04209000	MEU à MORDELLES	7.17	11	77.3	11	4	11	11.7	11	Médiocre
04209100	MEU à CHAVAGNE	7.99	12	81	12	4	12	10.9	12	Médiocre
04209990	VILAINE à GUICHEN	8.08	10	78.3	10	4.7	10	9.68	10	Moyen
04209995	SEICHE à AVAILLES-SUR-SEICHE	3.99	12	41.8	12	3	12	11.3	12	Médiocre
04210020	SEICHE à VISSEICHE	6.75	12	70	11	5	12	11.2	12	Médiocre
04210050	ARDENNE à RETIERS	8.83	12	88.5	12	3	12	10.3	12	Médiocre
04210200	RAU DU LOROUX À JANZE	6.72	12	69.3	12	5	12	8.3	12	Moyen
04210300	QUINCAMPOIX À PIRE-SUR-SEICHE	7.26	12	81.6	12	3	12	7.3	12	Moyen
04210750	RAU DU PRUNELAY À SAINT-ARMEL	8.12	12	80.1	12	2.7	12	6.14	12	Bon
04210800	YAIGNE à NOUVOITOU	5.37	6	51	6	5.7	6	109	6	Mauvais
04210900	ISE A BOURGBARRE	8.88	12	86.7	12	2	12	8.6	12	Moyen
04211000	SEICHE à BRUZ	6.22	8	61.5	8	4.9	5	7.55	5	Moyen
04211550	CANUT (NORD) À LASSY	6.92	5	73	5	3.2	5	11	5	Médiocre
04211950	SEMNON à EANCE	5	12	51.1	12	3	12	12.6	12	Médiocre
04212100	R SEMNON À MARTIGNE-FERCHAUD	8.19	12	81.6	12	4	12	10.4	12	Médiocre
04212400	RAU DE LA COUYERE À LALLEU	4.42	12	47.3	12	2	12	9.1	12	Médiocre
04212700	SEMNON à PLECHATEL	6.49	8	70.8	8	5.4	5	8.34	5	Moyen
04212800	VILAINE à PLECHATEL	7.81	12	88.8	12	3	12	9.7	12	Moyen
04213000	VILAINE à GUIPRY	7.01	10	81.5	10	4	10	9.2	10	Moyen
04214295	ARON à GRAND-FOUGERAY	5.68	5	60.3	5	2.9	5	7.87	5	Moyen
04214500	VILAINE à LANGON	7.54	12	77.9	12	3	12	10.1	12	Médiocre
04215195	AFF à BAINS-SUR-OUST	5.49	11	57	11	3	11	7.7	11	Moyen
04215520	CANUT SUD à SIXT-SUR-AFF	7.32	12	81.3	12	2	12	6.4	12	Bon
04215750	VILAINE à SAINTE-MARIE	6.03	8	65.2	8	5.3	8	10.9	8	Médiocre
04216000	VILAINE à RIEUX	7.8	24	75.4	24	4.1	24	10.7	24	Médiocre
04310002	FREMUR À PLEURTUIT	8.2	12	85.4	12	4	12	10.8	12	Médiocre
04371005	RAU DE LA JANDIÈRE À MELESSE	6.2	10	61.7	10	5.3	6	10.3	6	Médiocre
04371007	R ILLE A DINGE	5.8	9	60.2	9	4.4	5	14.7	5	Médiocre
04376001	MAIGUE A PANCE	2.04	10	19.7	10	3.3	6	10.1	6	Mauvais
04377001	RAU DE GRAS PAINEL À SAINTE-ANNE-SUR VILAINE	7.07	5	72.1	5	1.9	5	9.06	5	Moyen

classe d'état du bilan de l'oxygène
=
classe d'état du paramètre
le plus déclassant

8,71 concentration du paramètre (percentile 90) et classe d'état correspondante

12 nombre de valeurs annuelles

Limites des classes d'état (arrêté du 25/01/2010)	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
Oxygène dissous (mg O_2/l)	8	6	4	3	
Taux de saturation en O_2 dissous (%)	90	70	50	30	
DBO_5 (mg O_2/l)	3	6	10	25	
Carbone organique dissous (mg C/l)	5	7	10	15	

Source des données : Département d'Ille-et-Vilaine et Agence de l'eau Loire-Bretagne

Les paramètres phosphorés

Année 2014

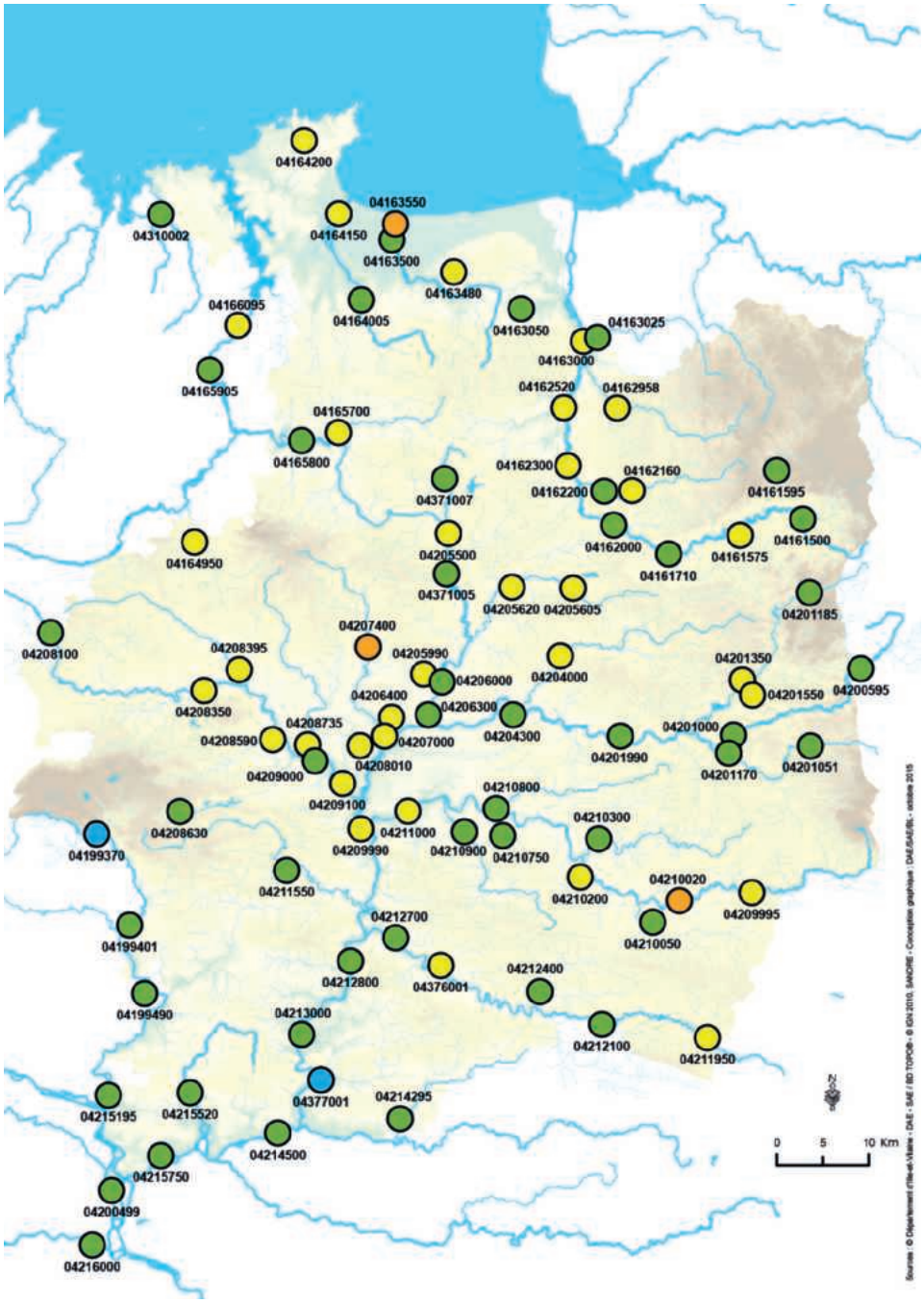

Limites des classes d'état (arrêté du 25/01/2010)	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
Orthophosphates (mg PO_4^{3-}/l)	0,1	0,5	1	2	
Phosphore total (mg P/l)	0,05	0,2	0,5	1	

Source des données : Département d'Ille-et-Vilaine et Agence de l'eau Loire-Bretagne

Au cours de l'année 2014, seules 3 stations présentent un état « médiocre » pour les paramètres phosphorés : le Cardequin au Vivier-sur-Mer (04163550) et la Seiche à Visseiche (04210020) où les deux paramètres (phosphore total et orthophosphates) sont déclassants. Ainsi que la Flume à Pacé (04207400), où ce sont les orthophosphates qui déclassent.

Parmi les 33 points de mesure présentant un état « moyen », 28 ne sont déclassés que par le phosphore total.

46 stations sont en « bon état » pour les paramètres phosphorés.

Enfin, 2 stations présentent un « très bon » état concernant les éléments phosphorés : l'Aff à Paimpont (04199370) et le ruisseau de Gras Painel à Sainte-Anne-sur-Vilaine (04377001).

Répartition des points de mesure par classe d'état (percentile 90 du paramètre le plus déclassant)

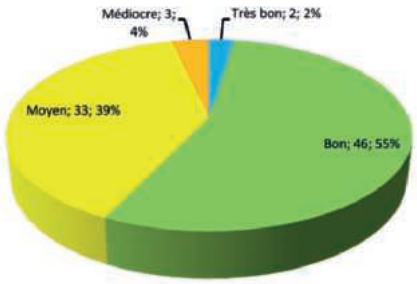

Chiffres clés :

- 57 % des stations présentent une classe de qualité des paramètres phosphorés au moins bonne.
- Seules 4 % des stations sont en classe de qualité médiocre.

Les paramètres phosphorés

Année 2014

		orthophosphates		phosphore total		classe d'état
04161500	COUESNON à LA SELLE-EN-LUITRE	0.1	12	0.14	12	Bon
04161575	MUEZ à JAVENE	0.15	12	0.22	12	Moyen
04161595	NANCON à LECOUSSE	0.2	6	0.12	6	Bon
04161710	GENERAL OU RAU DU MOULIN DE TIZON à SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	0.23	12	0.2	12	Bon
04162000	COUESNON à MEZIERES-SUR-COUESNON	0.19	12	0.19	12	Bon
04162160	MINETTE à SAINT-HILAIRE-DES-LANDES	0.36	11	0.28	11	Moyen
04162200	MINETTE à SAINT-CHRISTOPHE-DE-VALAIN	0.23	12	0.19	12	Bon
04162300	COUESNON à ROMAZY	0.21	6	0.26	6	Moyen
04162520	TAMOUT à BAZOUGES-LA-PEROUSE	0.26	5	0.2	5	Moyen
04162958	LOISANCE À SAINT-OUEN-LA-ROUERIE	0.3	6	0.27	6	Moyen
04163000	COUESNON À SOUGEAL (ANTRAIN)	0.32	20	0.23	20	Moyen
04163025	GUERGE à SACEY	0.13	12	0.13	12	Bon
04163050	RAU DE LA CHENELAIS à PLEINE-FOUGERES	0.14	6	0.13	6	Bon
04163480	RAU DU GUILLOCHE À BAGUER-PICAN	0.23	12	0.22	12	Moyen
04163500	GUYOULT à MONT-DOL	0.23	12	0.15	12	Bon
04163550	CARDEQUIN à VIVIER-SUR-MER	1.1	12	0.55	12	Médiocre
04164005	BIEZ JEAN à PLERGUER	0.1	12	0.1	12	Bon
04164150	CANAL DES ALLEMANDS à FRESNAIS (LA)	0.65	12	0.36	12	Moyen
04164200	RAU DE L'ETANG DE STE-SUZANNE à SAINT-COULOMB	0.72	12	0.29	12	Moyen
04164950	NEAL à MEDREAC	0.26	12	0.38	12	Moyen
04165700	LINON À LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS	0.46	12	0.28	12	Moyen
04165800	CANAL D'ILLE ET RANCE à TREVERIEN	0.12	12	0.13	12	Bon
04165905	RANCE à LEHON	0.14	12	0.18	12	Bon
04166095	RANCE à SAINT-SAMSON-SUR-RANCE	0.18	12	0.23	12	Moyen
04199370	AFF à PAIMPONT	0.01	5	0.02	5	Très Bon
04199401	AFF à GUER	0.22	12	0.16	12	Bon
04199490	AFF à QUELNEUC	0.14	5	0.1	5	Bon
04200499	OUST À SAINT-JEAN-LA-POTERIE	0.1	12	0.09	12	Bon
04200595	VILAINE à BOURGON	0.14	6	0.07	6	Bon
04201000	VILAINE à VITRE	0.17	12	0.17	12	Bon
04201051	VALIERE à ERBREE	0.15	12	0.15	12	Bon
04201170	VALIERE à POCE-LES-BOIS	0.14	12	0.12	12	Bon
04201185	CANTACHE à DOMPIERRE-DU-CHEMIN	0.14	6	0.09	6	Bon
04201350	CANTACHE à MONTREUIL-SOUS-PEROUSE	0.28	12	0.26	12	Moyen
04201550	PEROUSE à MONTREUIL-SOUS-PEROUSE	0.3	12	0.22	12	Moyen
04201990	VILAINE à CHATEAUBOURG	0.19	12	0.17	12	Bon
04204000	VEUVRE OU CHEVRE À LA BOUEXIERE	0.41	12	0.34	12	Moyen
04204300	VILAINE à CESSON-SEVIGNE	0.24	11	0.14	11	Bon
04205500	ILLE à MONTREUIL-SUR-ILLE	0.44	6	0.22	6	Moyen
04205605	ILLET à ERCE-PRES-LIFFRE	0.78	6	0.29	6	Moyen
04205620	ILLET à CHASNE-SUR-ILLET	0.23	12	0.21	12	Moyen
04205990	RAU DE LA MARE À SAINT-GREGOIRE	0.37	10	0.27	10	Moyen
04206000	ILLE à SAINT-GREGOIRE	0.16	12	0.16	12	Bon
04206300	ILLE à RENNES	0.16	12	0.18	12	Bon
04206400	RAU DU PONT LAGOT À VEZIN-LE-COQUET	0.34	11	0.21	11	Moyen
04207000	VILAINE à RENNES	0.39	12	0.22	12	Moyen
04207400	FLUME à PACE	1.2	5	0.45	23	Médiocre
04208010	RAU DU LINDON À RHEU	0.4	12	0.23	12	Moyen
04208100	MEU à LOSCOUET-SUR-MEU	0.17	12	0.2	12	Bon
04208350	MEU À IFFENDIC	0.22	12	0.27	12	Moyen
04208395	GARUN à BEDEE	1	12	0.42	12	Moyen
04208590	SEREIN à TALENSAC	0.27	12	0.23	12	Moyen
04208630	CHEZE À PLELAN-LE-GRAND	0.1	12	0.14	12	Bon
04208735	VAUNOISE à MORDELLES	0.49	12	0.27	12	Moyen
04209000	MEU à MORDELLES	0.37	11	0.2	11	Bon
04209100	MEU à CHAVAGNE	0.28	12	0.23	12	Moyen
04209990	VILAINE à GUICHEN	0.36	10	0.23	10	Moyen
04209995	SEICHE à AVAILLES-SUR-SEICHE	0.3	12	0.27	12	Moyen
04210020	SEICHE à VISSEICHE	1.5	12	0.64	12	Médiocre
04210050	ARDENNE à RETIERS	0.2	12	0.15	12	Bon
04210200	RAU DU LOROUX À JANZE	0.85	12	0.45	12	Moyen
04210300	QUINCAMPOIX À PIRE-SUR-SEICHE	0.18	12	0.14	12	Bon
04210750	RAU DU PRUNELAY À SAINT-ARMEL	0.16	12	0.12	12	Bon
04210800	YAIGNE à NOUVOITOU	0.4	6	0.2	6	Bon
04210900	ISE A BOURGBARRE	0.27	12	0.19	12	Bon
04211000	SEICHE à BRUZ	0.3	5	0.23	23	Moyen
04211550	CANUT (NORD) À LASSY	0.17	5	0.14	5	Bon
04211950	SEMNON à EANCE	0.45	12	0.33	12	Moyen
04212100	R SEMNON À MARTIGNE-FERCHAUD	0.19	12	0.2	12	Bon
04212400	RAU DE LA COUYERE À LALLEU	0.27	12	0.18	12	Bon
04212700	SEMNON à PLECHATEL	0.27	5	0.13	5	Bon
04212800	VILAINE à PLECHATEL	0.27	12	0.17	12	Bon
04213000	VILAINE à GUIPRY	0.28	10	0.16	10	Bon
04214295	ARON à GRAND-FOUGERAY	0.06	5	0.08	5	Bon
04214500	VILAINE à LANGON	0.22	12	0.17	12	Bon
04215195	AFF à BAINS-SUR-OUST	0.13	11	0.13	11	Bon
04215520	CANUT SUD à SIXT-SUR-AFF	0.14	12	0.11	12	Bon
04215750	VILAINE à SAINTE-MARIE	0.23	8	0.14	8	Bon
04216000	VILAINE à RIEUX	0.18	24	0.11	24	Bon
04310002	FREMUR À PLEURTUIT	0.15	12	0.13	12	Bon
04371005	RAU DE LA JANDIÈRE À MELESSE	0.08	6	0.11	6	Bon
04371007	R ILLE A DINGE	0.14	5	0.14	5	Bon
04376001	MAIGUE A PANCE	0.43	6	0.22	6	Moyen
04377001	RAU DE GRAS PAINEL À SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE	0.04	5	0.05	5	Très Bon

classe d'état des paramètres phosphorés
=
classe d'état du paramètre
le plus déclassant

0,16 concentration du paramètre (percentile 90) et classe d'état correspondante

12 nombre de valeurs annuelles

Limites des classes d'état (arrêté du 25/01/2010)	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
Orthophosphates (mg PO_4^{3-}/l)	0,1	0,5	1	2	
Phosphore total (mg P/l)	0,05	0,2	0,5	1	

Source des données : Département d'Ille-et-Vilaine et Agence de l'eau Loire-Bretagne

Les paramètres azotés (hors nitrates)

Année 2014

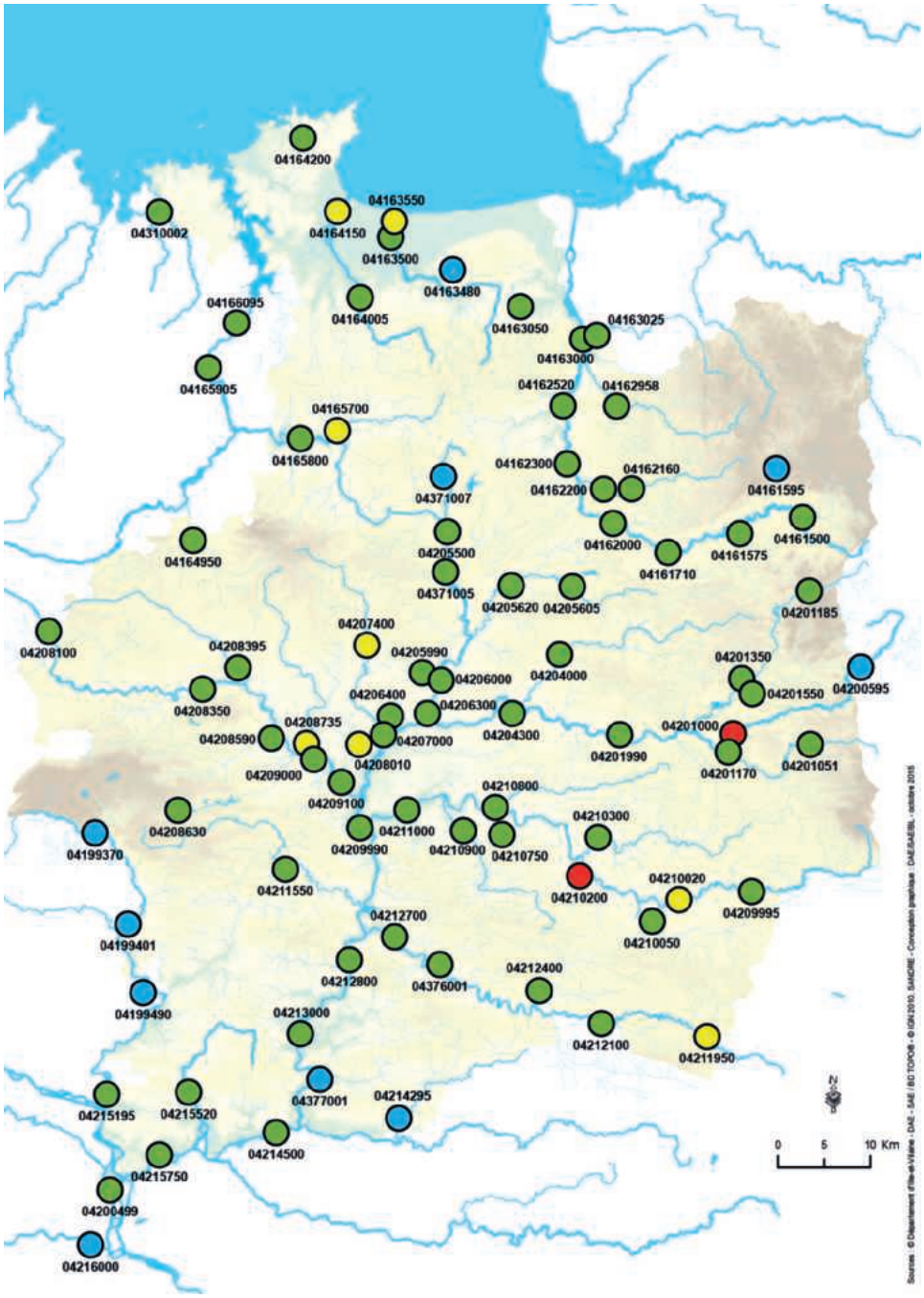

Limites des classes d'état (arrêté du 25/01/2010)	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
Ammonium (mg NH_4^+/l)	0,1	0,5	2	5	
Nitrites (mg NO_2^+/l)	0,1	0,3	0,5	1	

Source des données : Département d'Ille-et-Vilaine et Agence de l'eau Loire-Bretagne

En 2014, deux « points noirs » sont recensés en Ille-et-Vilaine à propos des paramètres azotés (hors nitrates) : le Loroux à Janzé et la Vilaine à Vitré (Pocé-les-Bois) déclassés par le paramètre Nitrites.

Aucune station n'est en classe de qualité « médiocre ».

Sur les 8 points de mesure présentant un état « moyen », deux stations sont déclassées par les deux paramètres : nitrites et ammonium.

64 stations sont classées en « bon » état et 10 en « très bon » état. Il s'agit principalement de stations situées sur des petits cours d'eau (Nançon, Guilloche, Aron, Ruisseau de Gras Painel) ou bien à l'amont de certaines rivières plus importantes (Ille, Vilaine, Aff).

Répartition des points de mesure par classe d'état (percentile 90 du paramètre le plus déclassant)

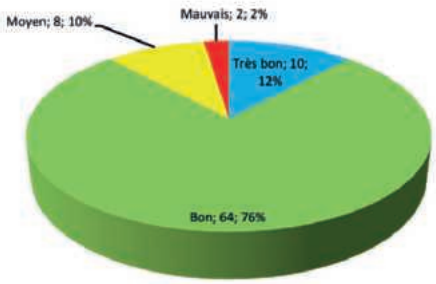

Chiffres clés :

- Près de 90 % des stations présentent un état satisfaisant (qualité bonne ou très bonne) concernant les paramètres azotés (hors nitrates).
- Seules 2 % des stations sont en classe de qualité mauvaise.

Les paramètres azotés (hors nitrates)

Année 2014

		Ammonium		Nitrites		Classe d'état
04161500	COUESNON à LA SELLE-EN-LUITRE	0.43	12	0.14	12	Bon
04161575	MUEZ à JAVENE	0.23	12	0.26	12	Bon
04161595	NANCON à LECOUSSE	0.07	6	0.09	6	Très Bon
04161710	GENERAL OU RAU DU MOULIN DE TIZON à SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	0.23	12	0.19	12	Bon
04162000	COUESNON à MEZIERES-SUR-COUESNON	0.16	12	0.15	12	Bon
04162160	MINETTE à SAINT-HILAIRE-DES-LANDES	0.16	11	0.12	11	Bon
04162200	MINETTE à SAINT-CHRISTOPHE-DE-VALAIN	0.31	12	0.12	12	Bon
04162300	COUESNON à ROMAZY	0.14	6	0.09	6	Bon
04162520	TAMOUT à BAZOUGES-LA-PEROUSE	0.13	5	0.13	5	Bon
04162958	LOISANCE À SAINT-OUEN-LA-ROUERIE	0.17	6	0.15	6	Bon
04163000	COUESNON À SOUGEAL (ANTRAIN)	0.22	20	0.12	20	Bon
04163025	GUERGE à SACEY	0.19	12	0.12	12	Bon
04163050	RAU DE LA CHENELAIS à PLEINE-FOUGERES	0.16	6	0.1	6	Bon
04163480	RAU DU GUILLOCHE À BAGUER-PICAN	0.09	12	0.08	12	Très Bon
04163500	GUYOULT à MONT-DOL	0.11	12	0.15	12	Bon
04163550	CARDEQUIN à VIVIER-SUR-MER	0.93	12	0.18	12	Moyen
04164005	BIEZ JEAN à PLERGUER	0.28	12	0.18	12	Bon
04164150	CANAL DES ALLEMANDS à FRESNAIS (LA)	0.6	12	0.25	12	Moyen
04164200	RAU DE L'ETANG DE STE-SUZANNE à SAINT-COULOMB	0.11	12	0.17	12	Bon
04164950	NEAL à MEDREAC	0.21	12	0.15	12	Bon
04165700	LINON À LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS	0.23	12	0.37	12	Moyen
04165800	CANAL D'ILLE ET RANCE à TREVERIEN	0.19	12	0.13	12	Bon
04165905	RANCE à LEHON	0.09	12	0.14	12	Bon
04166095	RANCE à SAINT-SAMSON-SUR-RANCE	0.32	12	0.15	12	Bon
04199370	AFF à PAIMPONT	0.04	5	0.01	5	Très Bon
04199401	AFF à GUER	0.09	12	0.07	12	Très Bon
04199490	AFF à QUELNEUC	0.09	5	0.08	5	Très Bon
04200499	OUST À SAINT-JEAN-LA-POTERIE	0.12	12	0.08	12	Bon
04200595	VILAINE à BOURGON	0.05	6	0.1	6	Très Bon
04201000	VILAINE à VITRE	0.98	12	1.2	12	Mauvais
04201051	VALIERE à ERBREE	0.13	12	0.08	12	Bon
04201170	VALIERE à POCE-LES-BOIS	0.13	12	0.14	12	Bon
04201185	CANTACHE à DOMPIERRE-DU-CHEMIN	0.1	6	0.11	6	Bon
04201350	CANTACHE à MONTREUIL-SOUS-PEROUSE	0.17	12	0.17	12	Bon
04201550	PEROUSE à MONTREUIL-SOUS-PEROUSE	0.15	12	0.22	12	Bon
04201990	VILAINE à CHATEAUBOURG	0.17	12	0.15	12	Bon
04204000	VEUVRE OU CHEVRE À LA BOUEXIERE	0.28	12	0.18	12	Bon
04204300	VILAINE à CESSON-SEVIGNE	0.06	11	0.11	11	Bon
04205500	ILLE à MONTREUIL-SUR-ILLE	0.42	6	0.2	6	Bon
04205605	ILLET à ERCE-PRES-LIFFRE	0.17	6	0.09	6	Bon
04205620	ILLET à CHASNE-SUR-ILLET	0.3	12	0.1	12	Bon
04205990	RAU DE LA MARE À SAINT-GREGOIRE	0.19	10	0.23	10	Bon
04206000	ILLE à SAINT-GREGOIRE	0.12	12	0.12	12	Bon
04206300	ILLE à RENNES	0.17	12	0.12	12	Bon
04206400	RAU DU PONT LAGOT À VEZIN-LE-COQUET	0.2	11	0.18	11	Bon
04207000	VILAINE à RENNES	0.26	12	0.14	12	Bon
04207400	FLUME à PACE	0.6	5	0.41	5	Moyen
04208010	RAU DU LINDON À RHEU	0.82	12	0.37	12	Moyen
04208100	MEU à LOSCOUET-SUR-MEU	0.19	12	0.13	12	Bon
04208350	MEU À IFFENDIC	0.27	12	0.13	12	Bon
04208395	GARUN à BEDEE	0.24	12	0.27	12	Bon
04208590	SEREIN à TALENSAC	0.41	12	0.18	12	Bon
04208630	CHEZE À PLELAN-LE-GRAND	0.24	12	0.11	12	Bon
04208735	VAUNOISE à MORDELLES	0.24	12	0.31	12	Moyen
04209000	MEU à MORDELLES	0.15	11	0.15	11	Bon
04209100	MEU à CHAVAGNE	0.14	12	0.17	12	Bon
04209990	VILAINE à GUICHEN	0.2	10	0.13	10	Bon
04209995	SEICHE à AVAILLES-SUR-SEICHE	0.3	12	0.22	12	Bon
04210020	SEICHE à VISSEICHE	0.34	12	0.35	12	Moyen
04210050	ARDENNE à RETIERS	0.15	12	0.17	12	Bon
04210200	RAU DU LOROUX À JANZE	3.5	12	1.5	12	Mauvais
04210300	QUINCAMPOIX À PIRE-SUR-SEICHE	0.12	12	0.18	12	Bon
04210750	RAU DU PRUNELAY À SAINT-ARMEL	0.15	12	0.13	12	Bon
04210800	YAIGNE à NOUVOITOU	0.14	6	0.27	6	Bon
04210900	ISE A BOURGBARRE	0.36	12	0.14	12	Bon
04211000	SEICHE à BRUZ	0.26	5	0.14	5	Bon
04211550	CANUT (NORD) À LASSY	0.05	5	0.12	5	Bon
04211950	SEMNON à EANCE	0.79	12	0.34	12	Moyen
04212100	R SEMNON À MARTIGNE-FERCHAUD	0.11	12	0.13	12	Bon
04212400	RAU DE LA COUYERE À LALLEU	0.14	12	0.19	12	Bon
04212700	SEMNON à PLECHATEL	0.05	5	0.13	5	Bon
04212800	VILAINE à PLECHATEL	0.14	12	0.14	12	Bon
04213000	VILAINE à GUIPRY	0.11	10	0.14	10	Bon
04214295	ARON à GRAND-FOUGERAY	0.06	5	0.06	5	Très Bon
04214500	VILAINE à LANGON	0.1	12	0.11	12	Bon
04215195	AFF à BAINS-SUR-OUST	0.16	11	0.09	11	Bon
04215520	CANUT SUD à SIXT-SUR-AFF	0.14	12	0.14	12	Bon
04215750	VILAINE à SAINTE-MARIE	0.13	8	0.1	8	Bon
04216000	VILAINE à RIEUX	0.1	24	0.1	24	Très Bon
04310002	FREMUR À PLEURTUIT	0.35	12	0.2	12	Bon
04371005	RAU DE LA JANDIÈRE À MELESSE	0.22	6	0.07	6	Bon
04371007	R ILLE A DINGE	0.09	5	0.1	5	Très Bon
04376001	MAIGUE A PANCE	0.15	6	0.23	6	Bon
04377001	RAU DE GRAS PAINEL À SAINTE-ANNE-SUR VILAINE	0.04	5	0.03	5	Très Bon

classe d'état des paramètres azotés
=
classe d'état du paramètre
le plus déclassant

0,39 concentration du paramètre (percentile 90) et classe d'état correspondante

12 nombre de valeurs annuelles

Limites des classes d'état (arrêté du 25/01/2010)	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
Ammonium (mg NH_4^+/l)	0,1	0,5	2	5	
Nitrites (mg NO_2^-/l)	0,1	0,3	0,5	1	

Source des données : Département d'Ille-et-Vilaine et Agence de l'eau Loire-Bretagne

Les nitrates - Seuils de qualité du SEQ-Eau

Année 2014

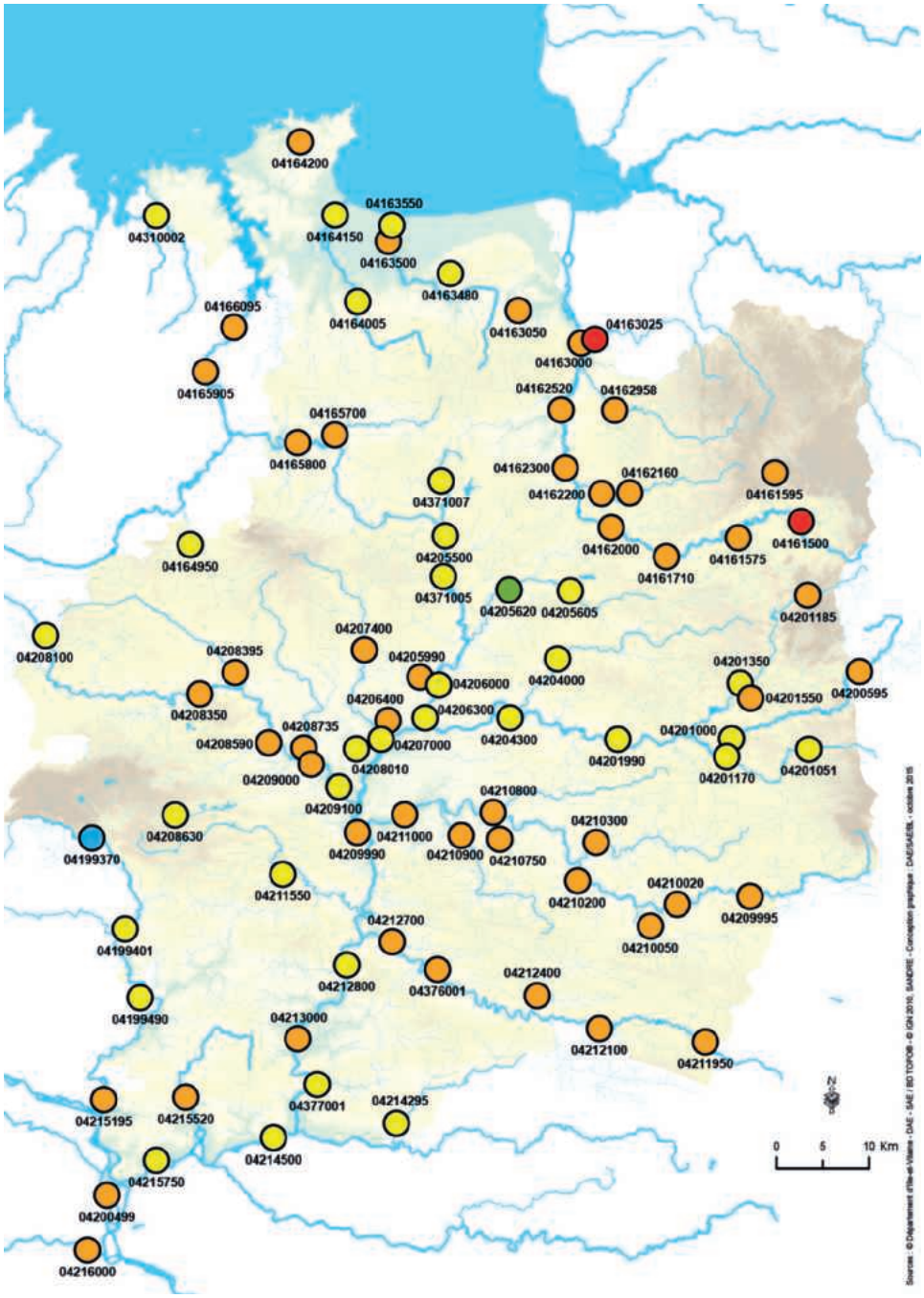

Limites des classes de qualité (SEQ-Eau)	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
Nitrates (mg NO_3/l)	2	10	25	50	

Source des données : Département d'Ille-et-Vilaine et Agence de l'eau Loire-Bretagne

Au cours de l'année 2014, seules 2 stations sont classées en « mauvaise » qualité vis-à-vis des nitrates : la Guerge à Sacey avec une concentration retenue (percentile 90) de 58 mg/l et le Couesnon à la Selle-en-Luitré (53 mg/l).

Globalement, la majorité (57 %) des points se situe dans la classe de qualité « médiocre » pour le paramètre nitrates.

32 stations sont classées en qualité « moyenne ».

Une seule station présente une classe d'état « bonne » pour les nitrates : il s'agit de l'Illet à Chasné-sur-Illet (04205620).

Une station présente une qualité excellente vis-à-vis des nitrates : l'Aff à Paimpont (04199370).

Répartition des points de mesure par classe d'état (percentile 90)

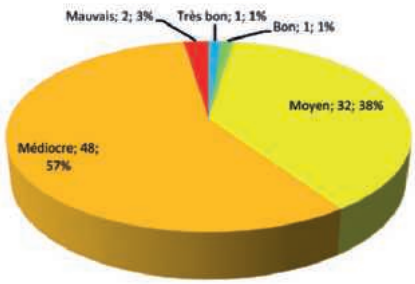

Chiffres clés :

- Seules 2 stations présentent un état satisfaisant concernant les nitrates.
- 60 % des stations sont en classe de qualité médiocre ou mauvaise.

Les nitrates - Seuils de qualité du SEQ-Eau

Année 2014

		Nitrates		classe d'état
04161500	COUESNON à LA SELLE-EN-LUITRE	53	12	Mauvais
04161575	MUEZ à JAVENE	46	12	Médiocre
04161595	NANCON à LECOUSSE	34	6	Médiocre
04161710	GENERAL OU RAU DU MOULIN DE TIZON à SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	27	12	Médiocre
04162000	COUESNON à MEZIERES-SUR-COUESNON	37	12	Médiocre
04162160	MINETTE à SAINT-HILAIRE-DES-LANDES	41	11	Médiocre
04162200	MINETTE à SAINT-CHRISTOPHE-DE-VALAIN	39	12	Médiocre
04162300	COUESNON à ROMAZY	36	6	Médiocre
04162520	TAMOUT à BAZOUGES-LA-PEROUSE	45	5	Médiocre
04162958	LOISANCE À SAINT-OUEN-LA-ROUERIE	41	6	Médiocre
04163000	COUESNON À SOUGEAL (ANTRAIN)	42	20	Médiocre
04163025	GUERGE à SACEY	58	12	Mauvais
04163050	RAU DE LA CHENELAIS à PLEINE-FOUGERES	39	6	Médiocre
04163480	RAU DU GUILLOCHE À BAGUER-PICAN	25	12	Moyen
04163500	GUYOULT à MONT-DOL	26	12	Médiocre
04163550	CARDEQUIN à VIVIER-SUR-MER	23	12	Moyen
04164005	BIEZ JEAN à PLERGUER	18	12	Moyen
04164150	CANAL DES ALLEMANDS à FRESNAIS (LA)	18	12	Moyen
04164200	RAU DE L'ETANG DE STE-SUZANNE à SAINT-COULOMB	46	12	Médiocre
04164950	NEAL à MEDREAC	23	12	Moyen
04165700	LINON À LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS	32	12	Médiocre
04165800	CANAL D'ILLE ET RANCE à TREVERIEN	29	12	Médiocre
04165905	RANCE à LEHON	29	12	Médiocre
04166095	RANCE à SAINT-SAMSON-SUR-RANCE	26	12	Médiocre
04199370	AFF à PAIMPONT	2	5	Très bon
04199401	AFF à GUER	15	12	Moyen
04199490	AFF à QUELNEUC	25	5	Moyen
04200499	OUST À SAINT-JEAN-LA-POTERIE	32	12	Médiocre
04200595	VILAINE à BOURGON	35	6	Médiocre
04201000	VILAINE à VITRE	24	12	Moyen
04201051	VALIERE à ERBREE	17	12	Moyen
04201170	VALIERE à POCE-LES-BOIS	24	12	Moyen
04201185	CANTACHE à DOMPIERRE-DU-CHEMIN	42	6	Médiocre
04201350	CANTACHE à MONTREUIL-SOUS-PEROUSE	24	12	Moyen
04201550	PEROUSE à MONTREUIL-SOUS-PEROUSE	35	12	Médiocre
04201990	VILAINE à CHATEAUBOURG	25	12	Moyen
04204000	VEUVRE OU CHEVRE À LA BOUEXIERE	17	12	Moyen
04204300	VILAINE à CESSON-SEVIGNE	22	11	Moyen
04205500	ILLE à MONTREUIL-SUR-ILLE	23	6	Moyen
04205605	ILLET à ERCE-PRES-LIFFRE	17	6	Moyen
04205620	ILLET à CHASNE-SUR-ILLET	10	12	Bon
04205990	RAU DE LA MARE À SAINT-GREGOIRE	35	10	Médiocre
04206000	ILLE à SAINT-GREGOIRE	19	12	Moyen
04206300	ILLE à RENNES	17	12	Moyen
04206400	RAU DU PONT LAGOT À VEZIN-LE-COQUET	29	11	Médiocre
04207000	VILAINE à RENNES	22	12	Moyen
04207400	FLUME à PACE	33	5	Médiocre
04208010	RAU DU LINDON À RHEU	23	12	Moyen
04208100	MEU à LOSCOUET-SUR-MEU	19	12	Moyen
04208350	MEU À IFFENDIC	30	12	Médiocre
04208395	GARUN à BEDEE	33	12	Médiocre
04208590	SEREIN à TALENSAC	28	12	Médiocre
04208630	CHEZE À PLELAN-LE-GRAND	25	12	Moyen
04208735	VAUNOISE à MORDELLES	30	12	Médiocre
04209000	MEU à MORDELLES	28	11	Médiocre
04209100	MEU à CHAVAGNE	25	12	Moyen
04209990	VILAINE à GUICHEN	28	10	Médiocre
04209995	SEICHE à AVAILLES-SUR-SEICHE	42	12	Médiocre
04210020	SEICHE à VISSEICHE	31	12	Médiocre
04210050	ARDENNE à RETIERS	39	12	Médiocre
04210200	RAU DU LOROUX À JANZE	46	12	Médiocre
04210300	QUINCAMPOIX À PIRE-SUR-SEICHE	47	12	Médiocre
04210750	RAU DU PRUNELAY À SAINT-ARMEL	48	12	Médiocre
04210800	YAIGNE à NOUVOITOU	40	6	Médiocre
04210900	ISE A BOURGBARRE	34	12	Médiocre
04211000	SEICHE à BRUZ	30	5	Médiocre
04211550	CANUT (NORD) À LASSY	18	5	Moyen
04211950	SEMNON à EANCE	41	12	Médiocre
04212100	R SEMNON À MARTIGNE-FERCHAUD	33	12	Médiocre
04212400	RAU DE LA COUYERE À LALLEU	34	12	Médiocre
04212700	SEMNON à PLECHATEL	33	5	Médiocre
04212800	VILAINE à PLECHATEL	24	12	Moyen
04213000	VILAINE à GUIPRY	28	10	Médiocre
04214295	ARON à GRAND-FOUGERAY	24	5	Moyen
04214500	VILAINE à LANGON	23	12	Moyen
04215195	AFF à BAINS-SUR-OUST	27	11	Médiocre
04215520	CANUT SUD à SIXT-SUR-AFF	33	12	Médiocre
04215750	VILAINE à SAINTE-MARIE	20	8	Moyen
04216000	VILAINE à RIEUX	29	24	Médiocre
04310002	FREMUR À PLEURTUIT	19	12	Moyen
04371005	RAU DE LA JANDIÈRE À MELESSE	19	6	Moyen
04371007	R ILLE A DINGE	22	5	Moyen
04376001	MAIGUE A PANCE	27	6	Médiocre
04377001	RAU DE GRAS PAINEL À SAINTE-ANNE-SUR VILAINE	24	5	Moyen

classe de qualité du paramètre nitrates
=
classe du percentile 90

49 concentration du paramètre (percentile 90) et classe d'état correspondante

12 nombre de valeurs annuelles

Limites des classes de qualité (SEQ-Eau)	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
Nitrates (mg NO_3^-/l)	2	10	25	50	

Source des données : Département d'Ille-et-Vilaine et Agence de l'eau Loire-Bretagne

Les proliférations végétales - Seuils de qualité du SEQ-Eau

Année 2014

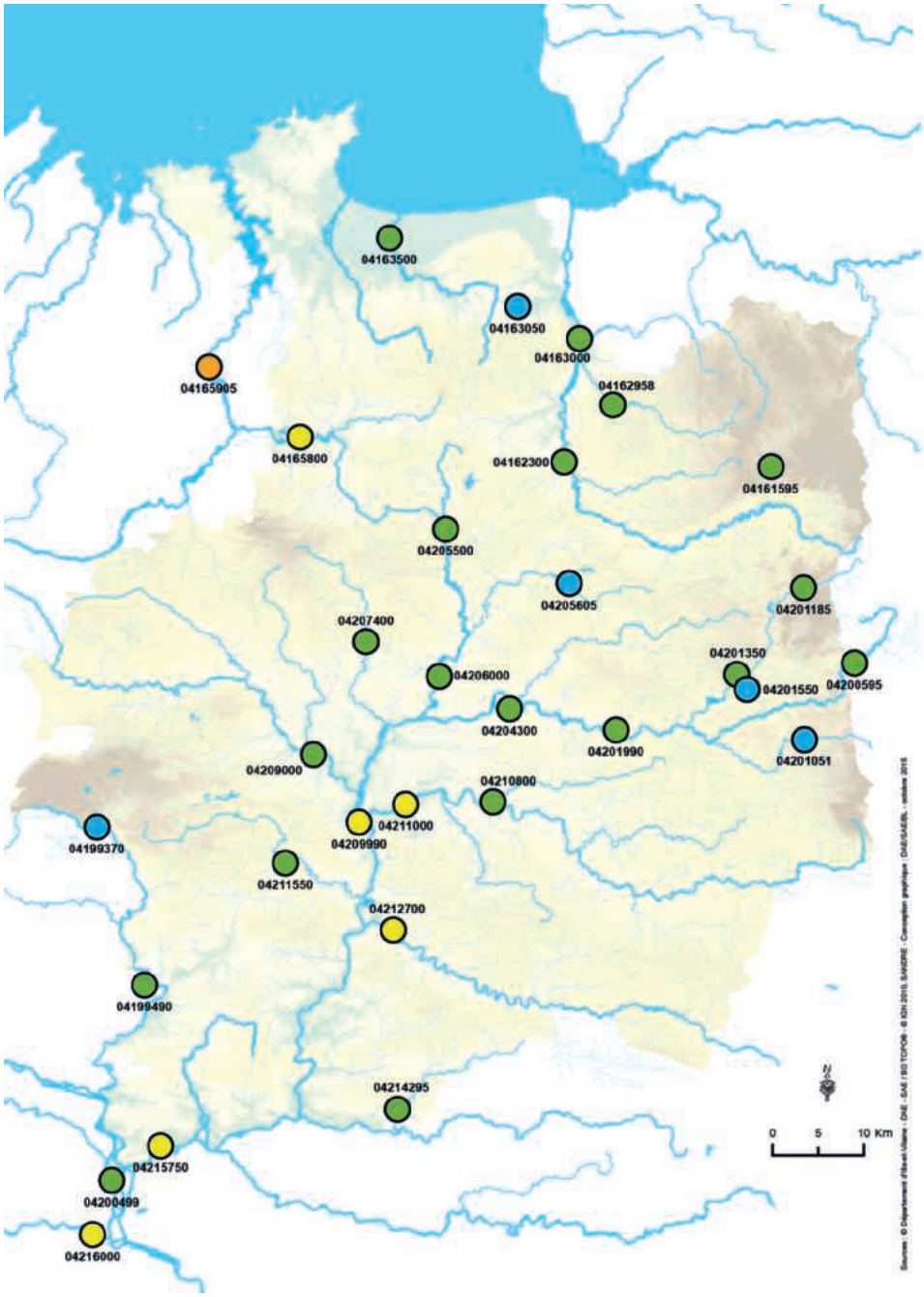

Limites des classes de qualité (SEQ-Eau)	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
Chlorophylle A + Phéopigments (µg/l)	10	60	120	240	

Source des données : Département d'Ille-et-Vilaine et Agence de l'eau Loire-Bretagne

04161595	NANCON à LECOUSSE	13,3	4
04162300	COUESNON à ROMAZY	33,7	4
04162958	LOISANCE À SAINT-OUEN-LA-ROUERIE	16,6	4
04163000	COUESNON À SOUGEAL (ANTRAIN)	15,7	7
04163050	RAU DE LA CHENELAIS à PLEINE-FOUGERES	8,9	4
04163500	GUYOULT à MONT-DOL	56,1	8
04165800	CANAL D'ILLE ET RANCE à TREVERIEN	89,5	8
04165905	RANCE à LEHON	159,8	8
04199370	AFF à PAIMPONT	3,3	4
04199490	AFF à QUELNEUC	14,8	4
04200499	OUST À SAINT-JEAN-LA-POTERIE	10,2	8
04200595	VILAINE à BOURGON	19,1	4
04201051	VALIERE à ERBREE	9,6	8
04201185	CANTACHE à DOMPIERRE-DU-CHEMIN	10,2	4
04201350	CANTACHE à MONTREUIL-SOUS-PEROUSE	42	8
04201550	PEROUSE à MONTREUIL-SOUS-PEROUSE	9,5	8
04201990	VILAINE à CHATEAUBOURG	18	8
04204300	VILAINE à CESSON-SEVIGNE	38,6	8
04205500	ILLE à MONTREUIL-SUR-ILLE	14,8	4
04205605	ILLET à ERCE-PRES-LIFFRE	7,3	4
04206000	ILLE à SAINT-GREGOIRE	47	8
04207400	FLUME à PACE	23,3	4
04209000	MEU à MORDELLES	43,1	8
04209990	VILAINE à GUICHEN	76,3	7
04210800	YAIGNE à NOUVOITOU	35,1	4
04211000	SEICHE à BRUZ	101,2	4
04211550	CANUT (NORD) À LASSY	22,5	4
04212700	SEMNON à PLECHATEL	75,6	4
04214295	ARON à GRAND-FOUGERAY	22,5	4
04215750	VILAINE à SAINTE-MARIE	70,6	7
04216000	VILAINE à RIEUX	77,1	8

159,8 concentration du paramètre (valeur la plus mauvaise) et classe d'état correspondante

8 nombre de valeurs annuelles

classe de qualité du paramètre Proliférations végétales
=
classe de la valeur la plus mauvaise

Répartition des points de mesure par classe d'état (valeur la plus mauvaise)

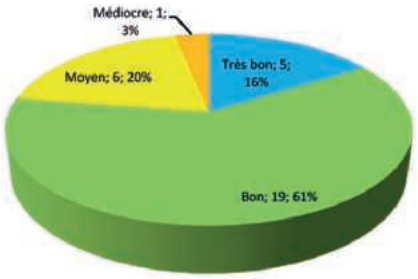

Mesurées par la teneur en chlorophylle A et phéopigments, les proliférations végétales sont favorisées par un excès d'éléments nutritifs dans les cours d'eau (phosphore, azote). En cas d'excès (eutrophisation), elles peuvent avoir des effets néfastes pour la production d'eau potable et pour la qualité des milieux aquatiques.

En 2014, 24 stations (en cours d'eau) sur les 31 ayant fait l'objet de mesures de ce paramètre présentent une classe de qualité satisfaisante (bonne ou très bonne).

Six stations sont classées en état moyen, principalement situées sur des grands cours d'eau (Canal d'Ille-et-Rance, Vilaine en aval de Rennes, Seiche et Semnon).

Seule la station de la Rance à Léhon (04165905) présente une classe de qualité médiocre. Un « bloom » (développement rapide et massif d'algues bleues et vertes à la surface de l'eau) très important de cyanobactéries y avait d'ailleurs été observé au mois de septembre.

Chiffres clés :

- 77 % des stations mesurées présentent un état satisfaisant concernant les proliférations végétales.
- Seule une station est en classe de qualité médiocre.

Les pesticides - Zoom sur le Réseau CORPEP en Ille-et-Vilaine

Année 2014

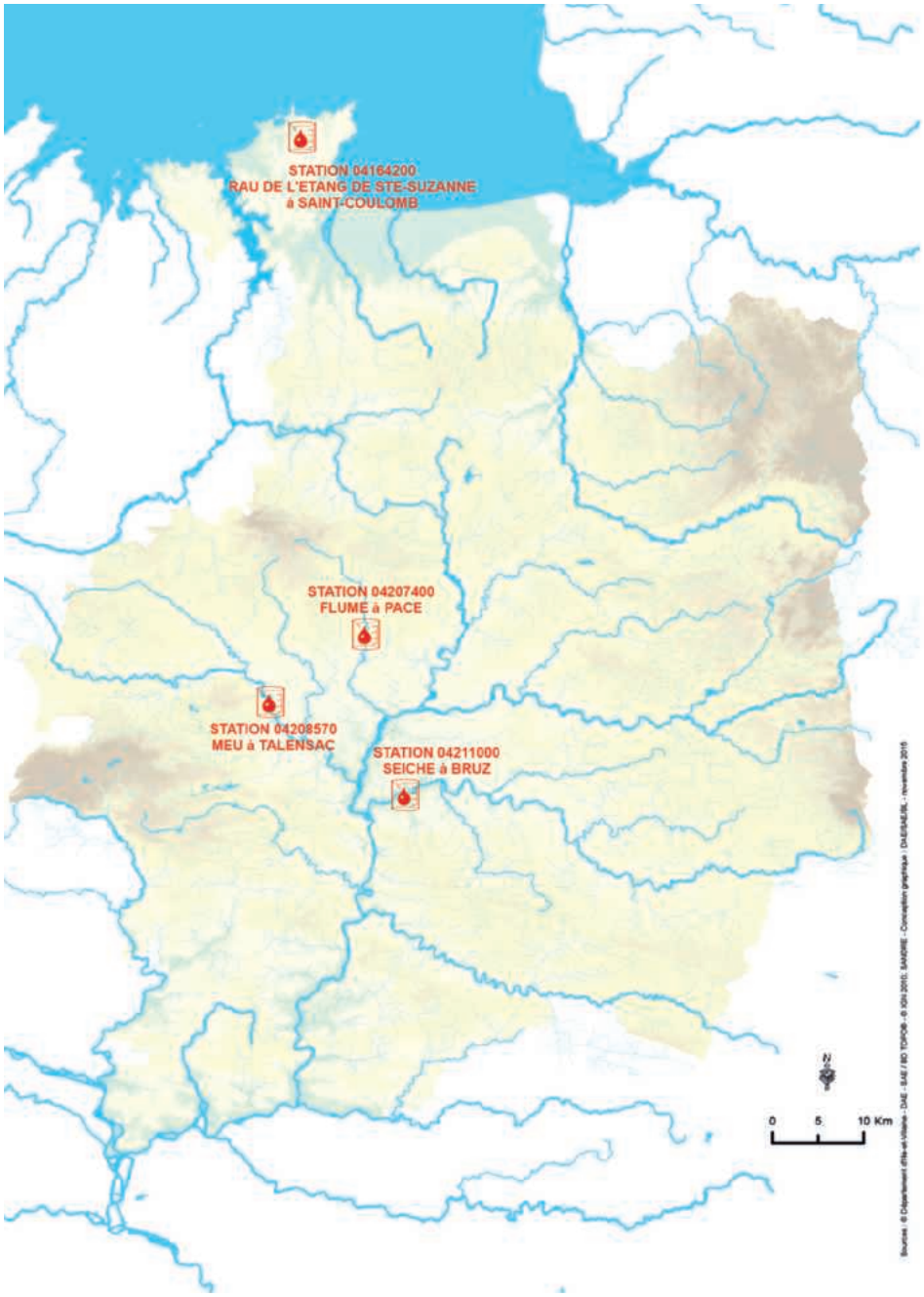

Synthèse des fréquences de dépassement

		Concentrations cumulées > 0,5 µg/l	Concentrations cumulées > 2 µg/l	Concentrations cumulées > 5 µg/l	Concentrations cumulées maximales (en µg/l)
04164200	RAU DE L'ETANG DE STE-SUZANNE à SAINT-COULOMB	88%	12%	6%	5,1
04207400	FLUME à PACE	76%	12%	0%	2,9
04208570	MEU à TALENSAC	50%	11%	0%	2,2
04211000	SEICHE à BRUZ	50%	6%	0%	2,6

Source des données : DREAL Bretagne et Agence de l'eau Loire-Bretagne

Le réseau de suivi de la contamination des eaux superficielles bretonnes par les pesticides, dit « Réseau CORPEP » du nom de la Cellule d'Orientation Régionale pour la Protection des Eaux contre les Pesticides a été créé en 1990 par l'Etat pour acquérir les premiers éléments de connaissance de la contamination des eaux des rivières par ces substances. Ces éléments sont indispensables à la préservation des milieux aquatiques et à la protection de la santé humaine lorsque la ressource est destinée à la production d'eau potable.

Les objectifs de ce réseau sont multiples :
- être représentatif des principaux usages de produits phytosanitaires en Bretagne ;
- établir un inventaire si possible exhaustif des produits phytosanitaires présents dans les eaux superficielles bretonnes ;
- orienter le choix des molécules recherchées dans le cadre des autres réseaux de suivi de la qualité des eaux en Bretagne ;
- suivre sur le long terme l'évolution des niveaux de contamination en liaison avec les évolutions réglementaires.

La méthodologie de surveillance consiste à déclencher un à deux prélèvements (de mars à septembre) par mois, principalement après un épisode pluvieux (environ 10 mm cumulés en 24 heures).

En Ille-et-Vilaine, quatre stations sont concernées par ce suivi. Elles ont fait l'objet de 18 prélèvements en 2014. Parmi les enseignements que l'on peut tirer des résultats, au moins un prélèvement sur 2 dépasse le seuil des 0,5 µg/l en concentrations cumulées (ensembles des molécules quantifiées). Entre 6 % et 12 % des prélèvements dépassent le seuil des 2 µg/l en concentrations cumulées. Enfin, seule la station du Ruisseau de l'Etang de Sainte-Suzanne à Saint-Coulomb (secteur légumier) présente un dépassement du seuil des 5 µg/l (limite de qualité imposée par le Code de la santé publique pour l'eau destinée à la consommation humaine, sur les eaux brutes) avec un pic relevé à 5,1 µg/l.

Chiffres clés :

- Seules 2 stations sont concernées par une fréquence modérée de 50 % de prélèvements dépassant le seuil des 0,5 µg/l (un prélèvement sur deux).
- Une station a dépassé la limite de qualité en eau brute de 5µg/l.

Les paramètres hydrobiologiques : les macro-invertébrés l'indice biologique global (IBG) - DCE compatible

Année 2014

Limites des classes d'état (arrêté du 25/01/2010)		Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
Hydroécorégion 12 ARMORICAIN	A-Centre-Sud	>=15	13	9	6	
	B-Ouest-Nord est	>=16	14	10	6	

Source des données : Département d'Ille-et-Vilaine et Agence de l'eau Loire-Bretagne

Cet indice a pour objet l'étude de la faune benthique (vivant au fond des cours d'eau) invertébrée. Normé au niveau national, le protocole de détermination de l'IBG évalue la richesse (quantité et diversité) de petits organismes tels que des crustacés, mollusques, larves d'insectes, etc.

L'IBG traduit notamment l'impact de l'altération de l'eau par les matières organiques ainsi que la diversité et qualité des habitats.

En 2014, près des trois quarts des stations évaluées présentent un « bon » ou « très bon » état vis-à-vis des invertébrés benthiques. 13 stations se situent en classe d'état « moyenne », réparties plutôt au sud de Rennes.

Seule une station présente un IBG-DCE « médiocre ». Il s'agit de la Vilaine à Rennes Apigné (04207000).

04161500	COUESNON à LA SELLE-EN-LUITRE	17
04161575	MUEZ à JAVENE	17
04161595	NANCON à LECOUSSE	18
04161710	GENERAL OU RAU DU MOULIN DE TIZON à SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	18
04162000	COUESNON à MEZIERES-SUR-COUESNON	17
04162160	MINETTE à SAINT-HILAIRE-DES-LANDES	16
04162200	MINETTE à SAINT-CHRISTOPHE-DE-VALAIN	19
04162300	COUESNON à ROMAZY	16
04162520	TAMOUT à BAZOUGES-LA-PEROUSE	18
04162958	LOISANCE À SAINT-OUEN-LA-ROUERIE	17
04163025	GUERGE à SACEY	19
04163050	RAU DE LA CHENELAIS à PLEINE-FOUGERES	16
04163480	RAU DU GUILLOCHE À BAGUER-PICAN	16
04164005	BIEZ JEAN à PLERGUER	11
04164200	RAU DE L'ETANG DE STE-SUZANNE à SAINT COULOMB	13
04164950	NEAL à MEDREAC	15
04165700	LINON À LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS	14
04199370	AFF à PAIMPONT	17
04199401	AFF à GUER	17
04199485	RAU DES GRASSES NOES OU DE LA MALARDAIS à QUELNEUC	15
04199490	AFF à QUELNEUC	16
04200595	VILAINE à BOURGON	16
04201000	VILAINE à VITRE	16
04201051	VALIERE à ERBREE	18
04201170	VALIERE à POCE-LES-BOIS	16
04201185	CANTACHE à DOMPIERRE-DU-CHEMIN	17
04201350	CANTACHE à MONTREUIL-SOUS-PEROUSE	13
04201550	PEROUSE à MONTREUIL-SOUS-PEROUSE	10
04201990	VILAINE à CHATEAUBOURG	14
04204000	VEUVRE OU CHEVRE À LA BOUEXIERE	18
04204300	VILAINE à CESSON-SEVIGNE	16
04205605	ILLET à ERCE-PRES-LIFFRE	15
04205620	ILLET à CHASNE-SUR-ILLET	15
04205990	RAU DE LA MARE À SAINT-GREGOIRE	15
04206400	RAU DU PONT LAGOT À VEZIN-LE-COQUET	15
04207000	VILAINE à RENNES	8*
04207400	FLUME à PACE	16
04208010	RAU DU LINDON À RHEU	9
04208100	MEU à LOSCOUET-SUR-MEU	15
04208350	MEU À IFFENDIC	17
04208395	GARUN à BEDEE	13
04208590	SEREIN à TALENSAC	16
04208630	CHEZE À PLELAN-LE-GRAND	11
04208735	VAUNOISE à MORDELLES	17
04209000	MEU à MORDELLES	16
04209995	SEICHE à AVAILLES-SUR-SEICHE	14*
04210020	SEICHE à VISSEICHE	13
04210050	ARDENNE à RETIERS	16
04210200	RAU DU LOROUX À JANZE	N/V
04210300	QUINCAMPOIX À PIRE-SUR-SEICHE	16
04210750	RAU DU PRUNELAY À SAINT-ARMEL	12
04210800	YAIGNE à NOUVOITOU	11
04210900	ISE A BOURGBARRE	16
04211000	SEICHE à BRUZ	14
04211550	CANUT (NORD) À LASSY	14
04211950	SEMNON à EANCE	N/V
04212100	R SEMNON À MARTIGNE-FERCHAUD	13
04212400	RAU DE LA COUYERE À LALLEU	10
04212700	SEMNON à PLECHATEL	16
04212800	VILAINE à PLECHATEL	15*
04213000	VILAINE à GUIPRY	12*
04214295	ARON à GRAND-FOUGERAY	17
04215520	CANUT SUD à SIXT-SUR-AFF	11
04215750	VILAINE à SAINTE-MARIE	9*
04216000	VILAINE à RIEUX	10*
04310002	FREMUR À PLEURTUIT	15
04371005	RAU DE LA JANDIÈRE À MELESSE	15
04371007	R ILLE A DINGE	14
04376001	MAIGUE A PANCE	9
04377001	RAU DE GRAS PAINEL À SAINTE-ANNE-SUR VILAINE	18

17 Valeur de l'IBG et classe d'état correspondante

20* Protocole IBGA : Grands cours d'eau

N/V Prélèvement effectué mais résultat non validé (conditions du milieu hors protocole, non-conformité laboratoire ou pollution ponctuelle non représentative de la qualité annuelle)

Répartition des points de mesure par classe d'état

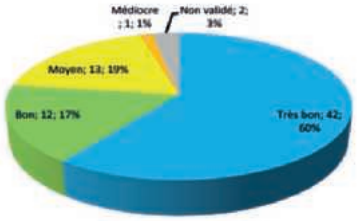

Chiffres clés :

- 3/4 des stations présentent un état satisfaisant concernant les invertébrés (classe de qualité bonne ou très bonne).
- Une seule station présente un état médiocre.

Les micro-algues : l'indice biologique diatomées (IBD)

Année 2014

Limites des classes d'état (arrêté du 25/01/2010)	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
Hydroécorégion 12 ARMORICAIN	>=16,5	14	10,5	6	

Source des données : Département d'Ille-et-Vilaine et Agence de l'eau Loire-Bretagne

04161500	COUESNON à LA SELLE-EN-LUITRE	13,3
04161575	MUEZ à JAVENE	12,1
04161595	NANCON à LECOUSSE	12,4
04161710	GÉNERAL OU RAU DU MOULIN DE TIZON à SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	5,8
04162000	COUESNON à MEZIERES-SUR-COUESNON	13,5
04162160	MINETTE à SAINT-HILAIRE-DES-LANDES	15,2
04162200	MINETTE à SAINT-CHRISTOPHE-DE-VALAIN	13,5
04162300	COUESNON à ROMAZY	13,9
04162520	TAMOUT à BAZOUGES-LA-PEROUSE	12,9
04162958	LOISANCE À SAINT-OUEN-LA-ROUERIE	12,2
04163000	COUESNON À SOUGEAL (ANTRAIN)	N/E
04163025	GUERGE à SACEY	12,3
04163050	RAU DE LA CHENELAIS à PLEINE-FOUGERES	17,1
04163480	RAU DU GUILLOCHE À BAGUER-PICAN	13,1
04163500	GUYOULT à MONT-DOL	13,2
04164005	BIEZ JEAN à PLERGUER	15,2
04164200	RAU DE L'ETANG DE STE-SUZANNE à SAINT COULOMB	14,6
04164950	NEAL à MEDREAC	13
04165700	LINON À LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS	12,9
04165800	CANAL D'ILLE ET RANCE à TREVERIEN	16,4
04165905	RANCE à LEHON	13,2
04166095	RANCE à SAINT-SAMSON-SUR-RANCE	13,5
04199370	AFF à PAIMPONT	20
04199401	AFF à GUER	13,2
04199485	RAU DES GRASSES NOES OU DE LA MALARDAIS à QUELNEUC	17
04199490	AFF à QUELNEUC	13,1
04200499	OUST À SAINT-JEAN-LA-POTERIE	12
04200595	VILAINE à BOURGON	13,6
04201000	VILAINE à VITRE	12,4
04201051	VALIERE à ERBREE	13,7
04201170	VALIERE à POCE-LES-BOIS	14
04201185	CANTACHE à DOMPIERRE-DU-CHEMIN	13,8
04201350	CANTACHE à MONTREUIL-SOUS-PEROUSE	13,1
04201550	PEROUSE à MONTREUIL-SOUS-PEROUSE	13,2
04201990	VILAINE à CHATEAUBOURG	12
04204000	VEUVRE OU CHEVRE À LA BOUEXIERE	11,4
04204300	VILAINE à CESSON-SEVIGNE	12,3
04205500	ILLE à MONTREUIL-SUR-ILLE	15,1
04205605	ILLET à ERCE-PRES-LIFFRE	10,1
04205620	ILLET à CHASNE-SUR-ILLET	12,7
04205990	RAU DE LA MARE À SAINT-GREGOIRE	14,2
04206000	ILLE à SAINT-GREGOIRE	13,9
04206300	ILLE à RENNES	12,4
04206400	RAU DU PONT LAGOT À VEZIN-LE-COQUET	14,3
04207000	VILAINE à RENNES	13,2
04207400	FLUME à PACE	14,2
04208010	RAU DU LINDON À RHEU	13,5
04208100	MEU à LOSCOUET-SUR-MEU	12,5
04208350	MEU À IFFENDIC	12,1
04208395	GARUN à BEDEE	9,7
04208590	SEREIN à TALENSAC	11,7
04208630	CHEZE À PLELAN-LE-GRAND	12,7
04208735	VAUNOISE à MORDELLES	12,7
04209000	MEU à MORDELLES	11,9
04209100	MEU à CHAVAGNE	12,6
04209990	VILAINE à GUICHEN	12,6
04209995	SEICHE à AVAILLES-SUR-SEICHE	12
04210020	SEICHE à VISSEICHE	10,5
04210050	ARDENNE à RETIERS	12,1
04210200	RAU DU LOROUX À JANZE	11,6
04210300	QUINCAMPOIX À PIRE-SUR-SEICHE	12,2
04210750	RAU DU PRUNELAY À SAINT-ARMEL	14,4
04210800	YAIGNE à NOUVOITOU	14,1
04210900	ISE A BOURGBARRE	14
04211000	SEICHE à BRUZ	12
04211550	CANUT (NORD) À LASSY	12,8
04211950	SEMNON à EANCE	12,2
04212100	R SEMNON À MARTIGNE-FERCHAUD	14,1
04212400	RAU DE LA COUYERE À LALLEU	12,1
04212700	SEMNON à PLECHATEL	14,2
04212800	VILAINE à PLECHATEL	12,8
04213000	VILAINE à GUIPRY	10,7
04214295	ARON à GRAND-FOUGERAY	14,1
04214500	VILAINE à LANGON	12,3
04215195	AFF à BAINS-SUR-OUST	12,8
04215520	CANUT SUD à SIXT-SUR-AFF	12,9
04215750	VILAINE à SAINTE-MARIE	11,9
04216000	VILAINE à RIEUX	11,1
04310002	FREMUR À PLEURTUIT	14,6
04371005	RAU DE LA JANDIÈRE À MELESSE	16,2
04371007	R ILLE A DINGE	13,3
04376001	MAIGUE A PANCE	13,1
04377001	RAU DE GRAS PAINEL À SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE	20

17 Valeur de l'IBD et classe d'état correspondante

N/E Prélèvement prévu mais non effectué (conditions du milieu hors protocole)

Répartition des points de mesure par classe d'état

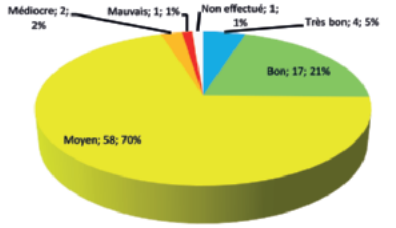

Cet indice a pour objet l'étude des peuplements de micro-algues (appelées diatomées). Normé au niveau national, le protocole de détermination de l'IBD évalue la présence et la variété d'espèces dites polluo-sensibles.

L'IBD est un indicateur de la qualité de l'eau vis-à-vis des pollutions organiques azotées et phosphorées.

En 2014, près d'un quart des stations a obtenu un IBD « bon », voire « très bon » pour quatre d'entre-elles. Il s'agit de l'Aff à Paimpont (04199370) et du ruisseau des Grasses Noës à Quelneuc (04199485) sur le bassin de l'Aff, du Ruisseau de la Chenelais à Pleine-Fougères (04163050) et du Ruisseau de Gras Painel à Sainte-Anne-sur-Vilaine (04377001).

Plus des deux tiers des stations présentent une qualité « moyenne » vis-à-vis des micro-algues benthiques, réparties sur l'ensemble du territoire. Une classe d'état « médiocre » a été relevée sur 2 points : le Garun à Bédée (04208395) et l'Illet à Ercé-Près-Liffré (04205605).

Enfin, une station présente un IBD « mauvais » : le Général (ou Ruisseau du Moulin de Tizon) à Saint-Jean-sur-Couesnon.

Chiffres clés :

- Un quart des stations présentent un état satisfaisant concernant les diatomées (classe de qualité bonne ou très bonne).
- 3 stations présentent un état médiocre ou mauvais.

Les poissons : l'indice poissons rivière (IPR)

Année 2014

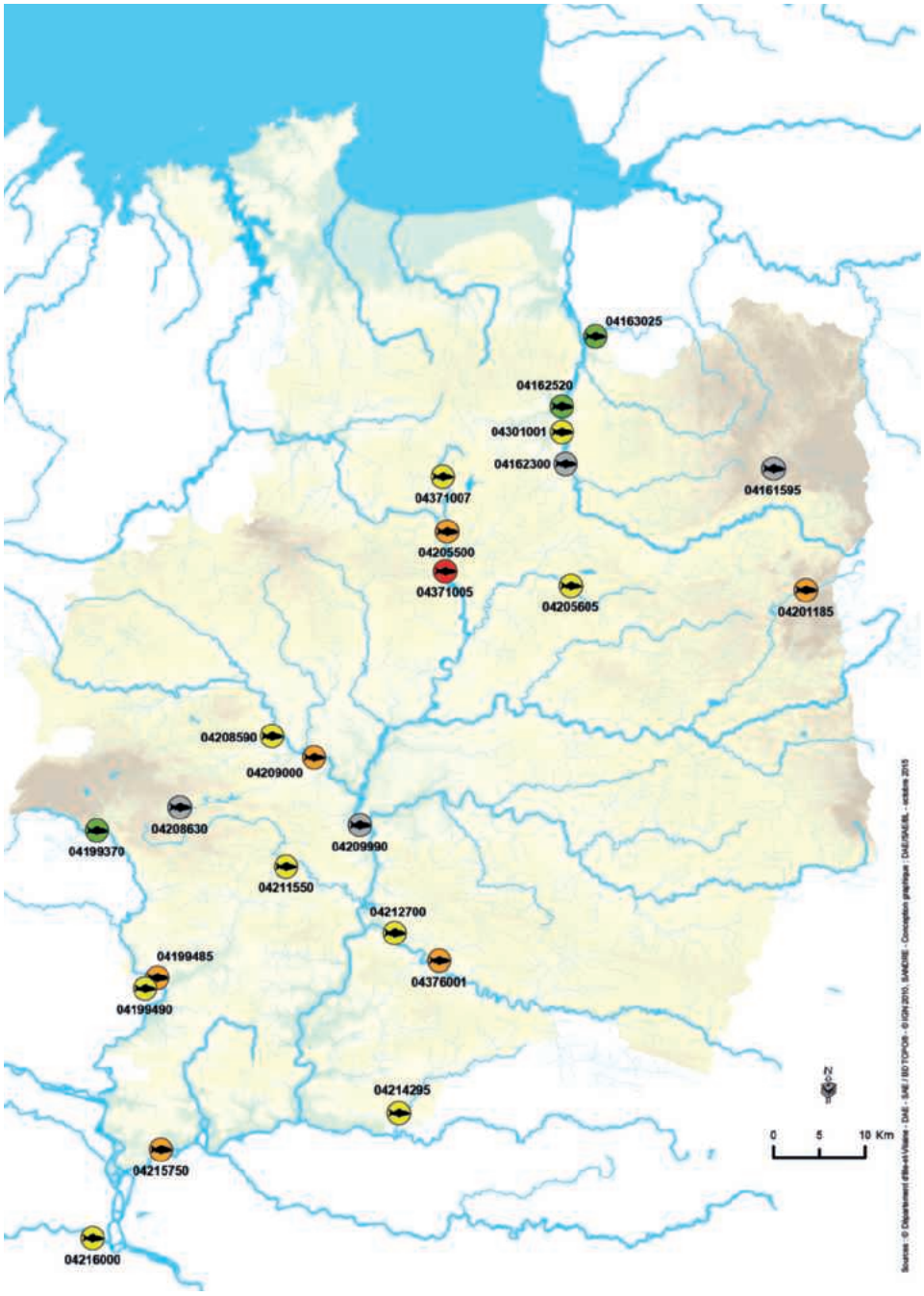

Limites des classes d'état (arrêté du 25/01/2010)	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
	<=7	16	25	36	

Source des données : Agence de l'eau Loire-Bretagne

04161595	NANCON à LECOUSSE	N/V
04162300	COUESNON à ROMAZY	N/V
04162520	TAMOUT à BAZOUGES-LA-PEROUSE	11,78
04163025	GUERGE à SACEY	14,78
04199370	AFF à PAIMPONT	7,52
04199485	RAU DES GRASSES NOES OU DE LA MALARDAIS à QUELNEUC	35,70
04199490	AFF à QUELNEUC	24,83
04201185	CANTACHE à DOMPIERRE-DU-CHEMIN	29,09
04205500	ILLE à MONTREUIL-SUR-ILLE	31,50
04205605	ILLET à ERCE-PRES-LIFFRE	23,63
04208590	SEREIN à TALENSAC	18,78
04208630	CHEZE À PLELAN-LE-GRAND	N/V
04209000	MEU à MORDELLES	29,61
04209990	VILAINE à GUICHEN	N/V
04211550	CANUT (NORD) À LASSY	16,69
04212700	SEMNON à PLECHATEL	22,34
04214295	ARON à GRAND-FOUGERAY	22,01
04215750	VILAINE à SAINTE-MARIE	35,51
04216000	VILAINE à RIEUX	24,37
04301001	RAU DU LAURIER A RIMOU	19,37
04371005	RAU DE LA JANDIÈRE À MELESSE	52,41
04371007	R ILLE A DINGE	24,89
04376001	MAIGUE A PANCE	29,19

13 Valeur de l'IPR et classe d'état correspondante

N/V Prélèvement effectué mais résultat non validé (conditions du milieu hors protocole, non-conformité laboratoire ou pollution ponctuelle non représentative de la qualité annuelle)

Répartition des points de mesure par classe d'état

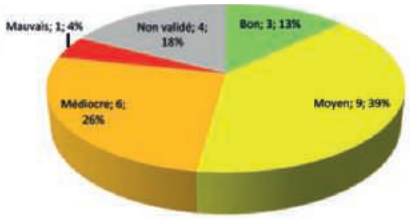

Cet indice a pour objet l'étude des peuplements piscicoles. Normé au niveau national, le protocole de détermination de l'IPR repose sur une évaluation de l'écart entre une situation « de référence » (absence d'altération) et la réalité mesurée par pêche électrique.

L'IPR est un indicateur de la qualité globale de l'eau et des habitats.

Au cours de l'année 2014, sur les 23 stations prospectées, 4 résultats ont été invalidés.

Près d'un tiers des stations présentent un état non satisfaisant vis-à-vis de l'ichtyofaune (poissons). Une station est d'ailleurs en classe d'état mauvaise. Il s'agit du Ruisseau de la Jandière à Melesse.

Un tiers des stations est classé en état « moyen » et seules trois stations présentent un IPR « bon » : l'Aff à Paimpont (04199370), la Tamoute à Bazouges-la-Pérouse (04162520) et la Guerge à Sacey (04163025).

Chiffres clés :

- Seules 13 % des stations présentent une qualité satisfaisante vis-à-vis des poissons.
- 30 % des stations présentent un état médiocre ou mauvais.

Les macrophytes : l'indice biologique macrophytique en rivière (IBMR)

Année 2014

Source des données : Agence de l'eau Loire-Bretagne

04161500	COUESNON à LA SELLE-EN-LUITRE	9,95
04161595	NANCON à LECOUSSE	10,2
04163050	RAU DE LA CHENELAIS à PLEINE-FOUGERES	10,53
04164005	BIEZ JEAN à PLERGUER	10,5
04164950	NEAL à MEDREAC	11
04165700	LINON À LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS	10,15
04199370	AFF à PAIMPONT	15,07
04201000	VILAINE à VITRE	8,09
04201051	VALIERE à ERBREE	10,75
04201350	CANTACHE à MONTREUIL-SOUS-PEROUSE	9,81
04201550	PEROUSE à MONTREUIL-SOUS-PEROUSE	9,73
04204000	VEUVRE OU CHEVRE À LA BOUEXIERE	8,6
04208350	MEU À IFFENDIC	8,58
04208395	GARUN à BEDEE	9,44
04208735	VAUNOISE à MORDELLES	9
04210020	SEICHE à VISSEICHE	8,69
04211550	CANUT (NORD) À LASSY	12,32
04211950	SEMNON à EANCE	10,59
04212100	R SEMNON À MARTIGNE-FERCHAUD	8,86
04214295	ARON à GRAND-FOUGERAY	10,57
04215520	CANUT SUD à SIXT-SUR-AFF	11
04215750	VILAINE à SAINTE-MARIE	7,48
04216000	VILAINE à RIEUX	7,69
04377001	RAU DE GRAS PAINEL À SAINTE-ANNE-SUR VILAINE	10,8

12,6 Valeur de l'IBMR et niveau trophique correspondant

Répartition des points de mesure par niveau trophique

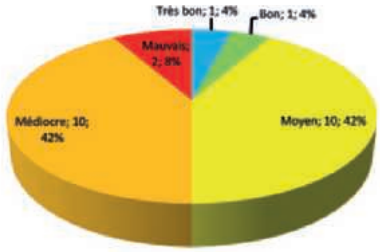

Cet indice a pour objet l'étude des macrophytes (végétaux aquatiques visibles à l'œil nu) vivant sur les berges ou dans le lit des cours d'eau. Normé au niveau national, le protocole de détermination de l'IBMR repose sur une évaluation de la diversité et de l'abondance de certaines espèces. L'IBMR est un indicateur du niveau trophique des rivières (nutriments) et prend en compte certaines caractéristiques physiques.

En 2014, seules deux stations sur les 24 prospectées présentent une qualité satisfaisante vis-à-vis des macrophytes.

Il s'agit de l'Aff à Paimpont (04199370), station de référence, en classe de qualité « très bonne » et du Canut à Lassy (04211550), affluent rive droite de la Vilaine, en classe de qualité « bonne ».

Dix stations présentent un IBMR « moyen ».

Et douze autres stations sont classées en qualité insuffisante, réparties sur l'ensemble du département, avec notamment 2 stations en classe d'état « mauvaise » sur l'aval de la Vilaine : à Sainte-Marie (04215750) et à Rieux (04216000).

Chiffres clés :

- Seules deux stations présentent une qualité satisfaisante vis-à-vis des macrophytes.
- La moitié des stations évaluées présentent un état médiocre ou mauvais.

Département d'Ille-et-Vilaine

Service Agriculture Eau
1, avenue de la Préfecture
CS 24218 - 35042 Rennes Cedex
Tél. : 02 99 02 36 71
environnement@cg35.fr

Partenaires du Département d'Ille-et-Vilaine :
Agence de l'eau Loire-Bretagne
Avenue de Buffon
BP 6339 - 45063 Orléans Cedex 2
Tél. : 02 38 51 73 73

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - Bretagne
Service Patrimoine naturel / Division eau
Bâtiment L'Armorique
10 rue Maurice-Fabre
CS 96515 - 35065 Rennes Cedex
Tél. : 02 99 33 44 55

Direction départementale des territoires et de la mer d'Ille-et-Vilaine
Service Eau et Biodiversité
Bâtiment Le Morgat
12 rue Maurice-Fabre
CS 23167 - 35031 Rennes Cedex
Tél. : 02 90 02 31 38

www.ille-et-vilaine.fr

Crédits photos : CG35 - Décembre 2015- Q-PDEV-1115-003 - Imprimerie du Département d'Ille-et-Vilaine

Avec Ecofolio tous les papiers se recyclent.

Papier issu d'une gestion durable des forêts.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE